

# Accord de la CTOI – Article X

## Rapport de mise en œuvre pour l'année 2025 (CdA23)

Date limite de soumission: **12/3/2026**

### NOTES DE LECTURE:

- Ce rapport est composé de 4 sections rendant compte de la mise en œuvre des Résolutions de la CTOI.
- Les réponses fournies par les CPC sont présentées **en texte bleu**.
- Un tiret rouge ("-") indique qu'aucune réponse n'a été fournie.
- Les sections **en gris clair** concernent les exigences qui ne s'appliquent pas à votre CPC.

**Toutes les sections applicable du rapport de mise en oeuvre (IR)  
doivent être renseignées.**

Consultez les critères d'évaluation à la fin du rapport de mise en œuvre (Pour C, P/C, NC1, NC2).

**CPC déclarante: Sri Lanka**

**Date de soumission: 11 mars 2026 - 12:21**

Vous pouvez consulter votre précédent rapport de mise en œuvre du CdA22 dans la campagne e-MARIS Évaluation CdA22, en [clicquant ici](#).

### Remarques :

- Toutes les dates dans le rapport de mise en œuvre sont dans le format => jj/mm/aaaa

### Manuel de l'utilisateur

[Le Questionnaire d'application et le Rapport de mise en œuvre dans e-MARIS](#)

## SECTION B – Actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les MCG adoptées par la Commission

### A.1 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Résolution 25/01](#) [Sur le changement climatique en relation avec la commission des thons de l'Océan Indien](#)



Ne nécessite pas d'action

---

### A.2 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/02](#) [Sur le programme de système de surveillance des navires \(SSN\)](#)



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/02 Sur le programme de système de surveillance des navires \(SSN\)](#)  
adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Implementation of Satellite based Vessel Monitoring System (VMS) for Fishing Boats Operating in High Seas Regulations 2015 (Extraordinary 1907/47) amended in 2022 (extraordinary 2310/37)

Please refer the following paragraph of the above regulation

(3) by the repeal of regulation 2 thereof and the substitution therefor of the following:-

"2. A person shall not deploy any multiday fishing vessel to engage in fishing and fishery related activities and fishing operations unless such vessel is fitted with Satellite based Vessel Monitoring System Device (hereinafter referred to as a "VMS Device") on board approved by the

Department of Fisheries and Aquatic Resources (hereinafter referred to as "the Department") which allows tracking and identification of such vessels by the land based Fisheries Monitoring Centre (hereinafter referred to as "FMC") of the Department.";

(4) by the insertion immediately after the substituted regulation 2, of the following new regulation which shall come into effect as regulation 2A thereof:-

"2A. The Director-General shall not issue any vessel registration, renewal of registration, transfer of vessel or departure approval to any multiday fishing vessel unless it has a fully operational VMS Device on board.";

---

**Numéro exigence: 4.1 - Information requise : Adoption d'un système de surveillance pour tous les navires  $\geq 24$  m et  $< 24$  m pêchant en haute mer / Rapport sur la mise en place et défaillances techniques des SSN - Date limite: 30/6/2025**

Exigence soumise ? true le 29 June 2025 - 18:54 // Évaluation de la conformité de l'obligation : C

**1. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application de l'obligation pour les navires/personnes d'installer et d'exploiter un système de surveillance des navires (SSN) par satellite :**

- NON – Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a pas de navire dans le Registre CTOI des navires autorisés en 2024
- NON – Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a qu'une flottille artisanale/côtière de navires < 24m pêchant exclusivement dans la ZEE en 2024
- NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de mettre en œuvre cette obligation de déclaration contraignante
- OUI - CPC a systèmes ET procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles
- OUI - CPC a SEULEMENT systèmes permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles
- OUI - CPC a SEULEMENT procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

-----

**a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :**

Inspections régulières de l'État du pavillon sont effectuées pour vérifier la conformité des navires avec les obligations CTOI, Régime de contrôle & d'application par les navires avec outils de suivi, SSN, journaux de bord/documentation & observateurs des pêches, Procédures d'enregistrement/licence - Évaluation préalable historique de conformité du navire et capacité à se conformer aux mesures nationales & obligations CTOI, Mesures exécutoires CTOI, des navires/personnes, suivies et contrôlés par l'administration gouvernementale des pêches avec des procédures institutionnelles mises en œuvre, Procédures (SOP) d'inspection en mer mises en œuvre par les agences nationales de SCS inclues la vérification des obligations CTOI, Procédures (SOP) d'inspection au port mises en œuvre par les agences nationales de SCS inclues la vérification des obligations CTOI, Procédures d'enregistrement/attribution de licence - informations obligatoire sur propriétaires/exploitants qui identifient bénéficiaires effectifs & exploitants effectifs

-

-----

**b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :**

Institués par la réglementation nationale mis en œuvre par le Gouvernement

-

-----

**c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :**

Suspend/annule/révoque licence/ATF, Interdiction de pêcher pendant une période déterminée, Emprisonnement, Amende

-

-----

**d. Saisir un commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:**

-

-----



[NPCISL2024.pdf](#) - 29/6/2025

**Charger - Des documents sur le système/les procédures :**

## Partie I - Adoption d'un système de surveillance pour tous les navires $\geq 24$ m et < 24 m pêchant en haute mer

### 2. Le système national de surveillance des navires par satellite a été adopté par la loi

- NON - Non adopté par la loi.       Oui – Adopté par la loi.

Date d'adoption:

26-03-2015

## Partie II - Rapport d'activité sur le programme de SSN

### 3. Rapport SSN - rapport d'activité sur le programme de SSN et sur les défaillances techniques rapport VMS complété et soumis ?

- OUI - Rapport soumis et données fournies ci-dessous
- NON – Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a pas de navire dans le Registre CTOI des navires autorisés en 2024
- NON – Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a qu'une flottille artisanale/côtière de navires < 24m pêchant exclusivement dans la ZEE en 2024

**4. Nombre de navires d'une longueur hors-tout supérieure à 24 mètres équipés d'un dispositif de surveillance des navires par satellite:**

5

**5. Nombre de navires d'une longueur hors tout inférieure à 24 mètres, opérant en dehors de la ZEE, équipés d'un dispositif de surveillance des navires par satellite :**

1964

**6. Il existe un centre national de surveillance des pêches (CSP) :**

- OUI - Dans nos locaux       OUI – Vers un fournisseur de cloud tiers       NON - AUCUN CSP-SSN

## Partie III - Rapport sur les défaillances techniques SSN

### 3. Défaillances techniques

- NON - Aucune défaillance technique en 2024
- OUI - Des défaillances techniques en 2024:

Indiquer le nombre total de défaillances techniques

?

385

### 8. Obligation juridique



[VMS Regulation amended.pdf](#) - 29/6/2025

## Charger la législation nationale avec dispositions des exigences/obligations en vertu de la résolution 15/03 :

**a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:**

Implementation of Satellite based Vessel Monitoring System (VMS) for Fishing Boats Operating in High Seas Regulations 2015 (Extraordinary 1907/47) amended in 2022 (extraordinary 2310/37)

**b. Fournissez le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:**

Please refer the following paragraph of the above regulation

(3) by the repeal of regulation 2 thereof and the substitution therefor of the following:-

"2. A person shall not deploy any multiday fishing vessel to engage in fishing and fishery related activities and fishing operations unless such vessel is fitted with Satellite based Vessel Monitoring System Device (hereinafter referred to as a "VMS Device") on board approved by the

Department of Fisheries and Aquatic Resources (hereinafter referred to as

"the Department") which allows tracking and identification of such vessels by the land based Fisheries Monitoring Centre (hereinafter referred to as "FMC") of the Department.";

(4) by the insertion immediately after the substituted regulation 2, of the following new regulation which shall come into effect as regulation 2A thereof:-

"2A. The Director-General shall not issue any vessel registration, renewal of registration, transfer of vessel or departure approval to any multiday fishing vessel unless it has a fully operational VMS Device on board.";

**c. Commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre de cette exigence:**

AUCUN



### **A.3 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Résolution 25/03](#) [Fixation de limites de capture pour le listao dans la zone de compétence de la CTOI](#)**

1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

**Résolution 25/03 Fixation de limites de capture pour le listao dans la zone de compétence de la CTOI**  
adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Timely entering of log sheet data to the Log Data Collection System was ensured, and the catch quantities were closely monitored on a quarterly basis. When the cumulative catch reached 75% of the allocated catch limit, a systematic rotational departure allowance mechanism was implemented to regulate fishing effort and ensure compliance with the established catch limits. In 2024 Sri Lanka didn't have properly implemented SOP for reporting of landing of the catch. Therefore, a landing declaration form was initiated.

Sri Lanka Developed SOP for the Detailed vessel inspection for the year 2025.

---

### **A.4 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Résolution 25/04](#) [Concernant la fixation de limites de capture pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI](#)**



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

**Résolution 25/04 Concernant la fixation de limites de capture pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI**  
adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Timely entering of log sheet data to the Log Data Collection System was ensured, and the catch quantities were closely monitored on a quarterly basis. When the cumulative catch reached 75% of the allocated catch limit, a systematic rotational departure allowance mechanism was implemented to regulate fishing effort and ensure compliance with the established catch limits. In 2024 Sri Lanka didn't have properly implemented SOP for reporting of landing of the catch. Therefore, a landing declaration form was initiated.

Sri Lanka Developed SOP for the Detailed vessel inspection for the year 2025.

1. Avez-vous mis en œuvre l'obligation de limite des captures de patudo ?

NON - Non implementé       OUI - Implementée

2. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application des personnes/navires du pavillon de la fixation de limites de capture pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI :

NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.

OUI - CPC a système ET procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :

Procédures (SOP) d'inspection au port mises en œuvre par les agences nationales de SCS inclues la vérification des obligations CTOI, Procédures (SOP) d'inspection en mer mises en œuvre par les agences nationales de SCS inclues la vérification des obligations CTOI, Régime de contrôle & d'application par les navires avec outils de suivi, SSN, journaux de bord/documentation & observateurs des pêches

Timely entering of log sheet data to the Log Data Collection System was ensured, and the catch quantities were closely monitored on a quarterly basis. When the cumulative catch reached 75% of the allocated catch limit, a systematic rotational departure allowance mechanism was implemented to regulate fishing effort and ensure compliance with the established catch limits. In 2024 Sri Lanka didn't have properly implemented SOP for reporting of landing of the catch. Therefore, a landing declaration form was initiated.

Sri Lanka Developed SOP for the Detailed vessel inspection for the year 2025.

**b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :**

Analyse des résultats d'infraction pour identifier les opportunités d'amélioration des contrôles de conformité, & des procédures de surveillance

-

**c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :**

Autres sanctions (précisez ci-dessous)

Warn the skippers who have misreported the catch during the detailed vessel inspection

**d. Commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:**

AUCUN



[NPCISL2024.pdf](#) - 16/2/2026

[D-I SOP Local vessel port inspection & Fish Landing verification.pdf](#) - 11/3/2026

**Charger - Des documents sur le système/les procédures :**

**3. CPC rapporte pour l'année 2024 :**

OUI - Rapport dans le tableau ci-dessous.  NON

Limite de capture initiale 2024 Sélectionner	Capture actuelle 2024 (Quantité en tonnes)	Solde 2024 (Quantité en tonnes)	Limite de capture ajustée 2024 (Quantité en tonnes)	NOUVELLE limite de capture 2025 [Limite capture 2024 + OR - Over/underage]	(Quantité en tonnes)
Sri Lanka - 4,772 t 4772	5348.1	DÉPASSEMENT LIMITE DE CAPTURE (+) SUR CONSOMMATION DE : 576.1	AUCUN TRANSFERT -> AUCUNE LIMITE DE CAPTURE AJUSTÉE	4195.9	

**4. CPC declare des transferts de quota pour l'année 2024**

NON - Non implementé  OUI - Implementée

**5. Obligation juridique**



**Charger la législation nationale avec les dispositions de mise en œuvre des exigences/obligations de la Résolution 23/04 :**

a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

-

b. Fournissez le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

-



## A.5 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/05](#) [Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements](#) [des grands navires de peche](#)

1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion [Resolution 25/05 Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de peche](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

High Seas Fishing Operations Regulations No. 1 of 2014 published in Gazette Extraordinary No. 1878/12  
5A. No person who operates in the high seas shall transship fish to any other boat at sea or any port without the prior written approval of the Director-General"

### **Numéro exigence: 8.2 - Information requise : Rapport sur les transbordements dans les ports étrangers en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 28 January 2026 - 12:41 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ?

- Rapport NUL / Non Applicable - LSTV inscrit sur le registre de la CTOI pas actifs en 2025
- Rapport NUL / Non Applicable - Aucun LSTV inscrit sur le registre de la CTOI en 2025
- Rapport NUL / Non Applicable - LSTVs du pavillon n'ont pas transbordé dans des ports étrangers en 2025
- NON - Non implementé
- OUI - Implementée

2. Des LSTVs nationaux ont transbordés dans des ports étrangers ?

- OUI - LSTVs du pavillon ont transbordé dans des ports étrangers en 2025
- NON - Rapport NUL / Non applicable - LSTVs du pavillon n'ont pas transbordé dans des ports étrangers en 2025
- NON - Rapport NUL / Non applicable - LSTVs inscrit sur le registre de la CTOI inactifs en 2025
- NON - Rapport NUL / Non applicable - Aucun LSTV inscrit sur le registre de la CTOI en 2025

3. Résumé de rapport.:

Rapporté ? 4 options disponibles

Sélectionnez au moins une option

Informations complémentaires ?

Si non rapporté, préciser les raisons et les mesures prises.  
S'il n'y a pas, par défaut, AUCUN est écrit.

AUCUNE

Nombre de LSTVs qui ont transbordés au port en 2025:

Quantité totale transbordée au port (Kg) en 2025:



**Si vous avez fourni les rapports de la section 3a, 3b. Il n'est pas nécessaire de charger les rapports.**

## Charger le rapport sur la liste des LSTV & quantités transbordées dans les ports étrangers en 2025 :

---

### A.6 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/06](#) [Sur un mecanisme regional d'observateurs](#)



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/06 Sur un mecanisme regional d'observateurs](#)  
adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

High Seas Fishing Operations Regulations No. 1 of 2014 (AMENDED IN 2015) published in Gazette Extraordinary No.1945/6 (xx) A scientific observer nominated by the Director General shall be deployed for each boat having a length more than twenty four meters and the boat owner shall essentially provide facilities required by the observer similar to that provided to the master of the boat until completion of the fishing operation ; Provided however, the Director General may deploy a scientific observer to any boat having a length of less than twenty four meters taking into consideration the type of facilities available in such boats.

Ne nécessite pas d'action

---

### A.7 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/07](#) [Relative a une procedure de gestion pour l'espadon dans la zone de competence de la CTOI](#)



---

### A.8 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/08](#) [Conservation des requins captures en association avec des pecheries gerees par la CTOI](#)



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/08 Conservation des requins captures en association avec des pecheries gerees par la CTOI](#)  
adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

In 2021/22 DFAR has prepared and published leaflets on live release of Sharks and rays in three languages and distributed among fishermen and awareness is being conducted.

Shark fin sample has to be identified to species level obtain CITES clearance from Department of Wildlife to export of the fins of the sharks that are not prohibited to catch in Sri Lanka. The identifications are done both physically and genetically by the National Research Agency (NARA).

Sri Lanka's National Plan of Action for the Conservation and Management of Sharks (SLNPOA-Sharks published in 2013 and subject to revise in four years period. The Steering committee on implementation of NPOA Sharks meets once in six months. NPOA Sharks is revised in 2025 using the comments and observations made by the members of the National Steering Committee. NPOA-Sharks is published in [www.fisheries.gov.lk](http://www.fisheries.gov.lk) website

Banning of the use /carry on-board the wire trace/shark lines in High Seas fishing is to be Incorporated to the next revision. Shark Fisheries Management Regulation, 2015 (Gazette No. 1938/2 of 26 October 2015): (i) Prohibition of finning on board and prohibition of , catching, retaining , transshipment , and sale of Thresher sharks(i.e.Alopius vulpinus, A. superciliosus and A. pelagicus) ,Ocean white tip shark (Carcharhinus longimanus) and whale shark(Rhincodon typus). There is no practice of finning onboard by the Sri Lanka fishermen. The fins are cut and removed by the buyers who engage in shark fin exports in the shore/ harbor after landing as per their interest. Sri Lanka do not have target fishery for Sharks for fin exportation.

## **A.8 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/09](#) [Conservation des requins-taupes bleus et petites taupes cap-](#) [turés en association avec les pêcheries de la CTOI](#)**



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/09 Conservation des requins-taupes bleus et petites taupes capturés en association avec les pêcheries de la CTOI](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Awareness conducted to fishermen on the prohibition of taking onboard any Shortfin and Longfin Mako shark incidentally caught to fishing gear and release as much as possible with minimum damages to fishes.

## **A.10 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/10](#) [Concernant la creation d'un comite technique sur les proce-](#) [dures de gestion](#)**



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/10 Concernant la creation d'un comite technique sur les procedures de gestion](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Improve the data collection system and submission of data as per the IOTC standard based on the CMM's adopted.

## **A.11 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/11](#) [Sur des mesures du ressort de l'état du port visant a prevenir,](#) [contrecarrer et eliminer la peche illicite, non declaree et non](#) [reglementee](#)**



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/11 Sur des mesures du ressort de l'état du port visant a prevenir, contrecarrer et eliminer la peche illicite, non declaree et non reglementee](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Implementation of Port State Measures to. Prevent, Deter and Eliminate Illegal Unreported and Unregulated Fishing Regulations 2015

(1) No person shall except under authority of a license issued by the Director General of the Department of Fisheries and Aquatic Resources, (hereinafter referred to as the "Director General") land, transship, pack or process fish taken outside Sri Lanka waters by a foreign fishing boat, or obtain services such as resupplying, maintenance and dry docking for such boat at any port of Sri Lanka, authorized by the Director General.

## **A.12 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/12](#) [Sur la promotion de la mise en oeuvre des mesures de conser-](#) [vation et de gestion de la CTOI](#)**



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

**Resolution 25/12 Sur la promotion de la mise en oeuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI**  
adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Sri Lanka has not submitted any proposal to the 30th commission of the IOTC.

In the event of submitting a proposal to the commission in future, Sri Lanka will appoint a focal point to the IOTC secretariat 60 days prior to the commission.

---

## **A.13 - Actions prises pour mettre en œuvre la Recommandation 25/13 Promotion des objectifs de la CTOI par le biais d'une coopération avec l'accord BBNJ (accord se rapportant à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale)**



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

**Recommandation 25/13 Promotion des objectifs de la CTOI par le biais d'une coopération avec l'accord BBNJ (accord se rapportant à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale)**  
adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Sri Lanka has already ratified BBNJ agreement in 17th September 2025.

---

## **A.14 - Actions prises pour mettre en œuvre la Recommandation 25/14 Sur la limitation de la capacité de pêche**



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

**Recommandation 25/14 Sur la limitation de la capacité de pêche**  
adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Fisheries administration make aware the fishers on the current tuna stock states of the IOTC area of competence and highlight the importance of reducing the pressure on the stocks. Will make arrangements on future fleet developments, without exceeding the current capacity and further to reduce the capacity with the time.

---

**Des informations supplémentaires / remarques concernant la complétude de la partie A du rapport de mise en œuvre ?**

Aucune

## Partie B – Actions prises, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les MCG adoptées par la Commission lors de ses sessions précédentes qui n'ont pas été mentionnées dans un rapport précédent

1. Décrire les mesures prises, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de ses sessions précédentes et qui n'ont pas été mentionnées dans un rapport précédent:

Actions have taken as per the FARA act 1996 no.02

2. J'ai pris des mesures, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de ses sessions précédentes :

Oui - actions entreprises et décrites ci-dessus       Non - Aucune action entreprise

Chargez tout document/information sur les actions entreprises:

[List of legal action \( from 01 st january 2025 to 31 st december 2025.xlsx](#)

---

**Des informations supplémentaires / remarques concernant la complétude de la partie B du rapport de mise en œuvre ?**

AUCUNE

# Partie C – Données et informations requises des CPC à inclure dans le Rapport de mise en œuvre

## Résolution 24/03 Visant a l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI



### Proposition de navire INN

#### **LISTE PROVISOIRE NAVIRES INN - Formulaire INN - Proposition d'inscription sur la liste INN pour adoption à la prochaine session (CdA23)**

**Cette exigence s'applique aux CPC qui ont enregistré des activités illégales de navires dans la zone CTOI et en relation avec des espèces couvertes par l'Accord CTOI ou par les mesures de conservation et de gestion de la CTOI et qui souhaitent proposer une inscription INN à la prochaine session du Comité d'application pour adoption par la Commission.**

**1. Un système ou des procédures existent pour mettre en œuvre cette obligation de déclaration contraignante : *Préparer & soumettre* le formulaire INN**

- OUI - CPC a des activités illégales de navire a déclaré dans la zone de la CTOI, en relation aux espèces couvertes par l'accord CTOI ou aux mesures de gestion et conservation de la CTOI.
- NON - Rapport NUL / Non Applicable - CPC a AUCUNE activité illégale de navire a déclaré dans la zone de la CTOI, en relation aux espèces couvertes par l'accord CTOI ou aux mesures de gestion et conservation de la CTOI
- NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de mettre en œuvre cette obligation de déclaration contraignante.
- OUI - CPC a un système / procédure permettant de mettre en œuvre cette obligation de déclaration contraignante.

**2. Signalement d'activités illégales de navires en 2025 :**

- OUI - CPC a des activités illégales de navire a déclaré dans la zone de la CTOI, en relation aux espèces couvertes par l'accord CTOI ou aux mesures de gestion et conservation de la CTOI.
- NON - Rapport NUL / Non applicable - CPC a AUCUNE activité illégale de navire a déclaré dans la zone de la CTOI, en relation aux espèces couvertes par l'accord CTOI ou aux mesures de gestion et conservation de la CTOI

**3. Résumé de votre déclaration de navires INN**

Pavillon navire(s) (Selectionner un pavillon)	Nombre de navire (Entrer le nombre de navires) (Ex: 3)	Nom(s) navire (Lister les noms de tous les navires)	Remarques (Des remarques sur les navires)
-	-	-	-

### Commentaire sur le projet de liste INN

#### **LISTE PROVISOIRE NAVIRES INN - Commentaires et informations de l'État du pavillon sur un navire inscrits sur la liste provisoire INN et de leurs activités (CdA23)**

**L'exigence s'applique à l'État du pavillon des CPC dont un navire figure sur le projet de liste des navires INN.**

**1. Déclaration de commentaires et informations de Sri Lanka Etat du pavillon pour des navires inclus sur la proposition de liste INN:**

OUI - Déclaration de commentaires et informations de l'Etat du pavillon - Sri Lanka - pour des navires inclus sur la proposition de liste INN

NON - AUCUNE déclaration de commentaires et informations de l'Etat du pavillon - Sri Lanka - pour des navires inclus sur la proposition de liste INN

**2. Pour le navire du pavillon - Sri Lanka - inclus sur la proposition de liste INN, complétez la dernière colonne du tableau ci-dessous en fournissant commentaire/information sur les activités illégales du navire comme rapporté dans la proposition de liste INN :**

Nom du navire sur liste provisoire INN Utiliser le nom dans la circulaire CTOI	Identifiant navire (IRCS, NRN, OMI)	Inscription croisée	Commentaires/informations A remplir par l'Etat du pavillon
IMULA2264MTR	4SF6183	<input type="checkbox"/>	i) Detained the vessel after arrival to the port of SL and being kept under the supervision of Department of Coast Guard (DCG). ii) Summoned the skipper and crew to the head office, DFAR and conduct and inquiry in the presence of the vessel owner. iii) Suspended the fishing operation license, skipper license and seized the registration certificate and the log book issued to the vessel. iv) The owner informed of the consequences of being listed in the IUU vessel list as per the IOTC Resolution 18/03 v) Initiated investigation under violation of 14F sentence of FARA No. 2 of 1996 amended by FARA No.27 of 2023 vi) Accused accepted the guilty and requested to settlement under 52(B) sentence of FARA No.02 of 1996 vii) Investigation is ongoing

Des commentaires/informations supplémentaires ?

-

**Chargez les documents en réponse à la proposition de liste INN et les documents/preuves associés des actions prises :**

[IMULA2264MTR.pdf](#) - 11/3/2026

(ex: actions prises, lettres, résultats de procédures judiciaires, amende imposée/payée, photographies)

**3. Les informations fournies montrent que le navire de mon pavillon - Sri Lanka - listé sur la proposition de navires INN a :**

Conduit des activités de pêche de manière conforme avec:

- Mesures de conservation & de gestion de la CTOI. en vigueur
- Lois/règlements d'un État côtier lorsqu'ils ont pêché dans des eaux sous juridiction de cet État et aux lois/règlements de l'État du pavillon & de l'autorisation de pêche
- Espèces couvertes par l'Accord CTOI / les mesures de conservation & de gestion de la CTOI

Conduit des activités de pêche de manière non-conforme avec:

- Mesures de conservation et de gestion de la CTOI, en vigueur
- Lois/règlements d'un État côtier lorsqu'ils ont pêché dans des eaux sous juridiction de cet État et lois/règlements de l'État du pavillon & de l'autorisation de pêche
- Espèces couvertes par l'Accord CTOI / les mesures de conservation & de gestion de la CTOI

**Information sur navires sur le projet de liste INN**

## **LISTE PROVISOIRE DES NAVIRES INN – Rapporter information additionnelle sur navires inclus dans la proposition de liste des navires INN**

**L'exigence s'applique aux CPC qui disposent d'informations supplémentaires concernant les navires figurant sur le projet de liste des navires INN.**

### **1. Déclaration d'informations additionnelles sur des navires inclus dans la proposition de liste INN:**

OUI - Déclaration d'informations additionnelles sur des navires inclus dans la proposition de liste INN

NON - Rapport NUL - Aucune information additionnelle sur des navires inclus dans la proposition de liste INN

**2. Si OUI, indiquez pour quels navires inclus dans la proposition de liste INN, vous fournissez des informations, complétez les première et dernière colonnes du tableau ci-dessous en fournissant les informations sur les activités illégales des navires comme rapporté dans la proposition de liste INN :**

Nom navire sur Draft IUU list	Pavillon	Information additionnelle
Remplit par le Secrétariat	Rempli par le Secrétariat	

### **Des informations supplémentaires (IR) ?**

The due date for this submission is on 04/04/2026. But without submitting this requirement it is not possible to submit the Implementation report 2025. Therefore DFAR submit this report now (11/03/2026). When we received any update before 04/04/2026 we will do a new submission for this.



## **Chargez les informations en réponse a la proposition de liste INN:**

### **3. Les informations fournies montrent que les navires listés sur la proposition de navires INN ont:**

Conduit des activités de pêche de manière conforme avec:

Mesures de conservation & de gestion de la CTOI, en vigueur

Lois/règlements d'un État côtier lorsqu'ils ont pêché dans des eaux sous juridiction de cet État et aux lois/règlements de l'État du pavillon & de l'autorisation de pêche

Espèces couvertes par l'Accord CTOI / les mesures de conservation & de gestion de la CTOI

Conduit des activités de pêche de manière non-conforme avec:

Mesures de conservation et de gestion de la CTOI, en vigueur

Lois/règlements d'un État côtier lorsqu'ils ont pêché dans des eaux sous juridiction de cet État et lois/règlements de l'État du pavillon & de l'autorisation de pêche

Espèces couvertes par l'Accord CTOI / les mesures de conservation & de gestion de la CTOI

## **Radiation de navire de la liste INN**

### **Liste des navires INN – Information pour le retrait de navire de la liste des navires INN**

**Cette exigence s'applique aux CPC qui ont un navire sur la liste des navires INN de la CTOI aux fins de la radiation du navire.**

**1. Déclaration informations sur le navire battant son pavillon sur la Liste des navires INN de la CTOI dans le but de retirer le navire de la liste :**

- OUI - Sri Lanka a des informations sur le navire battant mon pavillon sur la Liste des navires INN de la CTOI dans le but de retirer le navire de la liste
- NON - Aucune information
- NON - Rapport NUL - Aucun navire battant pavillon Sri Lanka sur la Liste des navires INN de la CTOI

**2. Navire(s) inclu(s) dans la liste CTOI des navires INN, vous fournissez des informations pour la radiation:****Navire sur la liste INN CTOI**

Sélectionner le/les navires INN dans la liste

**Information(s) pour la radiation de la CPC**

Saisir les informations pour la radiation

**Chargez les informations pour la radiation de navire(s) listé(s) sur la liste CTOI des navires INN:**[IUU listed vessels delisting.pdf](#) - 5/3/2026

(ex: Documents avec preuves que: 1) navire changé propriétaire,  
2) propriétaire précédent aucun intérêts opérationnels/juridiques/financiers/réels,  
3) nouveau propriétaire pas participé à pêche INN durant 5 années,  
4) poursuites/sanctions conclues, 5) navire coulé/détruit.)

**3. Informations fournies par l'Etat du pavillon du navire sur la liste des navires INN de la CTOI démontrent:**

- Sri Lanka a adopté des mesures afin que le propriétaire du navire & tous les autres ressortissants employés sur ce bateau qui se livrent à des activités de pêche ou liées à la pêche dans la zone de la CTOI pour des espèces couvertes par l'Accord CTOI se conforment à toutes les MCG de la CTOI.
- Que le navire a changé de propriétaire et que le nouveau propriétaire peut établir que le propriétaire précédent n'a plus d'intérêts opérationnels, juridiques, financiers ou réels, directs ou indirects, dans le navire ni n'exerce aucun contrôle sur celui-ci et que le nouveau propriétaire n'a pas participé à des activités de pêche INN dans les 5 années précédentes.
- Que le navire a coulé ou détruit.
- Que toutes les poursuites et/ou sanctions concernant le navire qui a mené des activités de pêche INN ont été conclues par la CPC proposante et par l'État du pavillon du navire.
- Sri Lanka assume et continuerons d'assumer effectivement les responsabilités en tant qu'État du pavillon en ce qui concerne le suivi et le contrôle des activités de pêche de ce navire.
- Sri Lanka a pris des mesures efficaces contre le propriétaire, l'armateur & capitaine en réponse aux activités de pêche INN qui ont abouti à l'inclusion du navire dans la Liste des navires INN, y compris des poursuites & l'imposition de sanctions de sévérité adéquate.

**Informations nouvelles ou modifiées sur le navire figurant sur la liste INN****Liste navires INN – Informations nouvelles ou modifiées sur des navires figurant sur la liste des navires INN**

**L'exigence s'applique à toutes les CPC qui disposent d'informations nouvelles ou modifiées sur les navires inscrits sur la Liste des navires INN dans le but de mettre à jour la Liste des navires INN de la CTOI.**

**1. Déclaration des informations nouvelles ou modifiées sur des navires figurant sur la Liste des navires INN dans le but de mettre à jour la liste des navires INN:**

OUI - Sri Lanka a fourni des informations nouvelles ou modifiées dans le but de mettre à jour la liste des navires INN de la CTOI

NON - Rapport NUL - Sri Lanka a aucune information

**2. Pour les navires dans la liste des navires INN de la CTOI - informations nouvelles :**

**Nb INN / Current name of vessel (previous names) / Current flag (previous flags) / Call sign (previous call signs) / Lloyds-IMO number or unique vessel identifier**

Selectionner dans la liste INN (Version 26/05/2025)

60 / IMULA 0846 KLT/GOD BLESS / Sri Lanka / UNK/INC / UNK/INC

**3. Les nouvelles/modifiées informations fournies sont relatives a:**

Navire IUU	Type d'information	Nouvel information
Select from the list	Select from the list	Complete the field(s) for new/changed information for the vessel listed above

60 / IMULA 0846 KLT/GOD BLESS / Sri Lanka / UNK/INC / UNK/INC	Résumé des actions connues comme ayant été prises au sujet des activités INN présumées & leurs résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) Initiated court case at Magistrate Court Colombo accused under section 14 F of FARA No. 2 of 1996 amended by FARA No.35 of 2013. Case No: 17524 on the date of 12.11.2020</li> <li>ii) The skipper pleaded guilty at the trial. Hon. Magistrate has issued the verdict to the skipper to pay 1.5 Million penalty on 03rd November 2022.</li> <li>iii) Skipper paid the fine (Receipt No.:R 776573,R 777243 and R/25 256567 (attached)</li> <li>iv) Hon Magistrate imposed 3 Million Rs. fine and 6 months imprisonment to the owner</li> <li>v) Owner made an Appeal at High Court -Kalutara on 17th October 2024. (Case No.HCA 874/23)</li> <li>vi) High court dismissed the case on 30th October 2025 and affirmed the judgement delivered by the Magistrate court.</li> </ul>
---	--	--



**Chargez les pièces justificatives et toute autre information relative aux informations nouvelles/modifiées**

[IUU listed vessels - Status report.pdf](#) - 4/3/2026

**[Résolution 24/09 visant a promouvoir le respect par les ressortissants des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes des mesures de conservation et de gestion de la CTOI](#)**



## **Numéro exigence: 7.Xg - Information requise : rapports sur les actions et mesures prises pour enquêter sur les allégations et/ou rapports de la pêche INN impliquant des ressortissants en 2025 - Date limite: 10/2/2026**

Exigence soumise ? true le 09 February 2026 - 08:08 // Évaluation de la conformité de l'obligation : -/-

### **1 - Rapport sur les actions et mesures prises pour enquêter les allégations et/ou les rapports de pêche INN impliquant des ressortissants:**

- OUI - Sri Lanka a pris des actions/mesures pour enquêter les allégations/rapports de pêche INN impliquant des ressortissants de Sri Lanka
- NON - Rapport NUL pour 2025 – Aucun ressortissant de Sri Lanka engagé en pêche INN dans la zone de compétence de la CTOI

#### **Rapport d'enquête & toute autre information**

<b>Navire INN</b>	<b>Nom personnes physiques/morales</b>	<b>Résultats de l'enquête</b>	<b>Actions prises</b>
61 / IMUL-A-1028-TLE/DEWLI FISHING KUDAWELLA / Sri Lanka / UNK/INC / UNK/INC	R.P.J KUMARA, NEAR THE POST OFFICE, NONAGAMA, AMBALANTHOTA	(i)Detained the vessel after arrival to the port of SL and keep under the supervision of Department of Coast Guard (DCG). (ii)Summon the skipper and crew to the head office, DFAR and conduct and inquiry in the presence of the vessel owner. (iii)Suspend the fishing operation license, skipper license and seize the registration book and the log book issued to the vessel. (iv)The owner informed the repercussions of being listed IUU vessels list as per the IOTC Resolution 18/03.	(i)Initiate court case in MC Colombo under 14 F sentence of FARA No. 2 of 1996 amended by FARA No.35 of 2013. Case No: 40534/5/20 on the date of 04.09.2020 (ii)Magistrate summoned to detain the vessel under the Department of Coast Guard. (iii)Trial date was 17th June 2021 (iv) Imposed an administrative penalty of SLR 3.33 million (v)vessel detained at harbor until pay the administrative fine. (v) Court date was 21st Feb 2023. (vi) The Court case has adjourned up to 03rd May 2023 (vii)Court dates was 08th May 2024,29th January 2025 and 16th December 2025 (viii)The legal actions ongoing. (ix) Next Court date 2026.03.24
60 / IMULA 0846 KLT/GOD BLESS / Sri Lanka / UNK/INC / UNK/INC	M.S.S.F.JAYA-SOORIYA,NO.71/8,SIRI NIWASA RD, NALAHENA, BERUWALA	(i)Detained the vessel after arrival to the port of SL and keep under the supervision of Department of Coast Guard (DCG). (ii)Summon the skipper and crew to the head office, DFAR and conduct and inquiry in the presence of the vessel owner.	(i)Initiated court case at Magistrate Court Colombo accused under section 14 F of FARA No. 2 of 1996 amended by FARA No.35 of 2013. Case No: 17524 on the date of 12.11.2020 (ii)Magistrate ordered to detain the vessel at the Department of Coast Guard. (iii)Trial date was 04th June 2021.

95 / MANGALA / Sri Lanka /  
UNK/INC / IMULA0195TCO

P.M.M.N.CHATHURAN-  
GA,05,PALAYUTTU  
RD,TRINCOMALEE

(iii)Suspend the fishing opera-  
tion license, skipper license and  
seize the registration book and  
the log book issued to the vessel.  
(iv)The owner informed the  
repercussions of being listed  
IUU vessels list as per the IOTC  
Resolution 18/03.

(iv)Due to the COVID-19 pan-  
demic the trial date shifted to  
4th March 2022.  
The Skipper does not appear  
at the Courts.Hon. Magistrate  
issued the warrant to arrest the  
skipper and DFAR file the plaint  
sheet on 4th March 2022.  
The skipper pleaded guilty at  
the trial. Hon. Magistrate has is-  
sued the verdict to the skipper  
to pay 1.5  
Million penalty on 03rd Novem-  
ber 2022.  
vii)Court date 10th March 2023,  
due for the payment of the  
penalty and the verdict on the  
vessel  
(viii)Trial date was 16th July  
2023  
(ix)Skipper paid the fine  
(x)Owner made an  
Appeal at High Court -Kalutara  
on 17th October 2024. (Case  
No.HCA  
874/23)  
(ix)Court date was  
14th Feb 2025  
(X)(v)High court dismissed the  
case on 30thOctober 2025 and  
affirmed the judgement deliv-  
ered by the Magistrate court.

(i)Detained the vessel after ar-  
rival Colombo  
to the port of SL and keep un-  
der the supervision of Depart-  
ment of Coast Guard FARA No. 2 of 1996 amended  
(DCG). by  
(ii)Summon the skipper and  
crew to FARA No.35 of 2013. Case No:  
53030 on the date of  
the head office, DFAR and con-  
duct and inquiry in the presence  
of the vessel (ii)Magistrate summoned to de-  
owner. tain the  
(iii)Suspend the fishing opera-  
tion vessel at the Department of  
license, skipper license and Coast  
Guard.  
seize the registration book and  
the log book (iii)Skipper license is suspended  
issued to the vessel. for  
(iv)The owner informed the another 1 year  
repercussions of being listed  
IUU vessels list as per the IOTC  
Resolution (iv) Hon. Magistrate summon to  
18/03. appear vessel owner and skip-  
per at  
open court for trial on 22nd  
February 2022

(v) The Skipper does not appear at the Courts. Hon. Magistrate issued the warrant to arrest the skipper and DFAR file the plaint sheet on 22nd February 2022 and accuse not appeared in court.

(vi) Summon for accuse to appear in court in 30th March 2022 and the accuse appeared in court and pleaded not guilty.

(vii) Hon. Magistrate summon to trial for guilty on 4th May 2022

(viii) The Court case has adjourned up to 01.06.2022, 06.07.2022, 07.09.2022 and the accuse not appeared in the courts.

(ix) The attorney on behalf of accused produced medical on the health status of the client on 07.11.2022, 23rd November 2022 and up to 04th January 2023.

(x) Hon. Magistrate summoned to vessel Owner and skipper to appear at open court for the verdict trial on 22nd Feb 2023.

(xi) The Court case has adjourned up to 03rd May 2023

(xii) The Court case has adjourned up to 02nd April 2024.

(xiii) The Court case has adjourned up to 19th December 2024.

<p>194 / IMULA2159CHW &amp; SAN- JANA PUTHA / Sri Lanka / UNK/INC / IMUL-A-2159-CHW</p>	<p>WJP.SAMJEEWA,188/A,MILL ROAD,THALWILA,MARAWILA</p>	<p>(i) DFAR received the letter of reporting from the BIOT on 5th January 2023 (Two months later) The boat has departed again for fishing on the date of 08th January 2023, before issuing the detain order by DFAR. (iii)The same skipper W.R.R. Fernando) has engaged in the fishing voyage (iv)Letter has been issued by DFAR Detained the vessel after arrival to the port of SL.</p>	<p>(x) The Court case has adjourned up to 18th February 2025.  (xi) The Court case has adjourned up to 16th December 2025.  (x)Next court date 31st March 2026  (i) Accused was acquitted and released (ii) Added to the Risk vessel list of DFAR for strict monitoring. (iii) Case is over.Suspension lifted (iv)Considering the listed in IOTC IUU list, the operation license was suspended for 06 month period from 08.05.2025 under the power vested to the DG/DFAR under the provision of 14J of No 2 of 1996 FAR act amended by no 27 of 2023 FAR act</p>
		<p>(v) The Coast Guard Dept. and the harbor officers have been informed to be vigilant on the arrival of the vessel</p>	
		<p>(vi) The vessel Arrived to ports on the date of 10th March 2023 after the subsequent fishing trip.</p>	
		<p>(vii) The owner informed of the consequences of being listed in the IUU vessel list as per the IOTC Resolution 18/03. (viii) Initiated prosecution at courts in MC Colombo under 14 A sentence of FARA No. 2 of 1996 amended by FARA No.35 of 2013. on the date of 17th January 2023.</p>	
		<p>(ix). Case No: 84307/5/23</p>	
		<p>(x) Investigation temporary hold till the arrival of the vessel</p>	

(xi) Reiterated pending case after arrival of the vessel.

195 / IMULA0867KLT & SAM-PATH / Sri Lanka / UNK/INC / IMUL-A-0867-KLT	MSSP JAYASOORIYA, 78/8,SIRINIWASA MAWATHA, NALLAHENA, BERUWALA	(i)Detained the vessel after arrival to the port of SL and being kept under the supervision of Department of Coast Guard (DCG). (ii)Summoned the skipper and crew to the head office, DFAR and conduct and inquiry in the presence of the vessel owner.	(i)Initiated court case in MC Colombo under 14 F sentence of FARA No. 2 of 1996 amended by FARA No.35 of 2013 on the date of 27th June 2023. (ii) Case No.:94818/05/23 (iii)Case is ongoing (iv) Court dates was 2nd April 2024, 11th June 2024 , 08th October 2024 5 and 16th January 2025 and 21st Feb 2025 v)Next court date 06th March 2026
---	--	--	---

**Autre actions prises et des informations additionnelles à déclarer?**

Another four (04) vessels in the IOTC IUU vessel list(IMULA0833KLT, IMULA0892KLT, IMULA0168PTM, IMULA1053TLE).But those are not included in the above dropdown list.therefore the updated informaotion related to these vessels cannot entered to the above.Therefore please find the following attachment to see the updated information on those vessels.

**Chargez le rapport d'enquête & toute autre information dans la section ci-dessous. S'il y a plus de 4 personnes à signaler, faites une autre soumission.**

[IUU listed vessels - Status report 09.02.2026.pdf](#) - 9/2/2026

**Résolution 23-01 - Dispositifs de Concentration de Poissons Ancrés (DCPA)**



**Numéro exigence: 2.12 - Information requise : Plan de gestion des DCPA - Date limite: 1/1/2026**

Exigence soumise ? true le 14 November 2025 - 13:35 // Évaluation de la conformité de l'obligation : N/A

**1. Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?:**

- Rapport NUL / Non Applicable - CPC a AUCUNE pêche DCPA dans la ZEE, pêchant le thon et les espèces apparentées sous le mandat de la CTOI.
- Rapport NUL / Non Applicable - CPC a UNIQUEMENT des pêcheries DCPA ZEE pour la pêche récréative.
- Rapport NUL / Non Applicable - Pas un Etat côtier situé dans la zone de compétence de la CTOI.
- NON - Non implementé
- OUI - Implementée

**2. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application de l'obligation pour les navires d'implémenter le plan de gestion des DCPA**

- NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.
- OUI - CPC a système / procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

**a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :**

-

b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :

c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :

d. Saisir un commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:

AUCUN



### Charger - Des documents sur le système/les procédures :

#### 3. Le plan de gestion des DCPA ont été soumis pour les années suivantes

- OUI pour 2023
- OUI pour 2024
- OUI pour 2025
- OUI pour 2026
- OUI pour 2027
- OUI pour 2028
- NON - Rapport NUL - CPC a AUCUNE pêche DCPA dans la ZEE, pêchant le thon et les espèces apparentées sous le mandat de la CTOI.
- NON - Rapport NUL - CPC a UNIQUEMENT des pêcheries DCPA pour la pêche récréative.
- NON - Rapport NUL / Non Applicable - Pas un Etat côtier situé dans la zone de compétence de la CTOI.

#### 4. Déclaration/mise à jour du plan de gestion des DCPA

- Le plan de gestion des DCP 2026 est chargé ci-dessous
- Aucun plan de gestion des DCPA en 2026



### Charger le plan de gestion DCPA :

#### 5. Le plan de gestion des DCPA est préparé selon les Directives (Annexe I)

- OUI – Toutes les sections sont détaillées selon les Directives (Annexe I)
- NON – Des sections sont manquantes

#### 6. Obligation juridique



### Charger la législation nationale avec les dispositions de mise en œuvre des exigences/obligations de la Résolution 23/01:

a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

-

b. Fournissez le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

-

-----

**Numéro exigence: 2.14 - Informations requises : Rapport sur l'avancement de la mise en œuvre du plan de gestion des DCPA - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 19 January 2026 - 10:53 // Évaluation de la conformité de l'obligation : N/A

**1. Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?:**

- Rapport NUL / Non Applicable - Aucune pêcherie DCPA dans la ZEE. pêchant le thon et les espèces apparentées sous le mandat de la CTOI.
- Rapport NUL / Non Applicable - Nous avons des pêcheries DCPA ZEE uniquement pour la pêche récréative.
- Rapport NUL / Non Applicable - AUCUN plan de gestion des DCPA n'a été mis en œuvre et soumis au Secrétariat de la CTOI.
- NON - Non soumis
- OUI - Soumis

**2. Plans de gestion des DCPA mis en œuvre et les rapports d'avancement sur la mise en œuvre ont été soumis pour les années suivantes**

- Oui pour 2028       Oui pour 2027       Oui pour 2026       Oui pour 2025
- Aucune pêcherie DCPA dans la ZEE, pêchant le thon et les espèces apparentées sous le mandat de la CTOI.

**3. Déclaration du rapport d'avancement de la mise en œuvre du plan de gestion des DCPA**

- Le rapport d'avancement de la mise en œuvre du plan de gestion des DCPA est chargé ci-dessous.
- Aucun plan de gestion des DCPA n'a été mis en œuvre et soumis au Secrétariat de la CTOI.



**Chargez le(s) rapport(s) d'avancement :**

[RAPPORT SUR LES AVANCEES DE MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION DES DISPOSITIFS DE CONCENTRATION DE POISSONS ANCRES \(DCPA\)](#)

-----

**Décrivez et fournissez des informations supplémentaires sur la manière dont vous mettez en œuvre l'obligation.**

(S'il n'y en a pas, par défaut, AUCUN est écrit)

AUCUN

-----

**Numéro exigence: 2.13 - Information requise : DCP ancrés déployés, perdus, bandonnés, rejetés et inspectés - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 19 January 2026 - 10:56 // Évaluation de la conformité de l'obligation : N/A

**1. Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?:**

- Rapport NUL / Non Applicable - CPC a AUCUNE pêcherie DCPA pêchant le thon et les espèces apparentées sous le mandat de la CTOI en 2025
- Rapport NUL / Non Applicable - CPC a UNIQUEMENT des pêcheries DCPA pour la pêche récréative en 2025 .
- Rapport NUL / Non Applicable - Pas un Etat côtier situé dans la zone de compétence de la CTOI.
- NON - Non implementé
- OUI - Implementée

**2. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application de l'obligation liées au déploiement des AFAD, à la sélection du site & à la construction des AFAD, par les navires**

- NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.
- OUI - CPC a système / procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

**a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :**

-  
-

**b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :**

-  
-

**c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :**

-  
-

**d. Commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:**

AUCUN



**Charger - Des documents sur le système/les procédures :**

**3. Dispositifs de concentration de poissons ancrés sont déployés dans la ZEE**

- AUCUN DCPA déployé **Préciser les raisons et fournir des remarques**  
-
- OUI - DCPA déployés dans la ZEE **Préciser le nombre de DCPA déployés dans la ZEE en 2025**  
-  
**Préciser le nombre de DCPA perdus, abandonnés, rejetés dans la ZEE en 2025**  
-  
**Préciser le nombre de DCPA inspectés en 2025**  
-  
**Préciser le Nombre total cumulé de DCPA déployés dans la ZEE**  
-
- Rapport NUL - CPC a AUCUNE pêcherie DCPA pêchant le thon et les espèces apparentées sous le mandat de la CTOI en 2025
- Rapport NUL - CPC a UNIQUEMENT des pêcheries DCPA pour la pêche récréative en 2025 .

**4. Registre DCPAs - rapport sur les Dispositifs de concentration de poissons ancrés déployés, perdus, abandonnés et rejetés et résultats des inspections en mer et au port**

- Nouveau DCPA déployé dans la ZEE - CPC charge le registre des DCPAs, déployés, perdus, abandonnés et rejetés, résultats des inspections en mer et au port, ci-dessous.
- Mise à jour du registre DCPA - CPC charge la mise à jour du registre des DCPAs, déployés, perdus, abandonnés et rejetés, résultats des inspections en mer et au port, dans ci-dessous.



## Charger le registre DCPA :

### 5. Pour le déploiement des DCPA, la législation nationale exige

Les navires battant pavillon qui déploient de nouveaux DCPA ou qui remplacent des DCPA existants tiennent compte de la nature et du profil du fond marin lors du choix d'un site  NON  OUI

La flottaison supérieure des DCPA est adaptée aux déploiements en haute mer, dans des conditions de fort courant, en utilisant des conceptions qui sont optimisées pour réduire la traînée et la résistance aux courants et aux vagues.  NON  OUI

Seuls des matériaux non-maillants et sans mailles sont utilisés dans les éléments immergés des DCPA.  NON  OUI

La fabrication de DCPA à partir de matériaux garantissant une longévité accrue afin qu'ils continuent à conserver leur intégrité pendant la plus longue durée de vie possible. Lorsque des éléments immergés sont fixés à la ligne d'amarrage des DCPA, ces éléments sont fabriqués à partir de matériaux biodégradables.  NON  OUI

### 6. Obligation juridique



## Charger la législation nationale avec les dispositions de la Résolution 23/01 Paragraphes 8, 9, 12, 13, 14, 15 :

a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

b. Fournissez le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

### [Résolution 24/02 concernant la gestion des dispositifs de concentration de poissons dérivants \(DCP\) dans la zone de compétence de la CTOI](#)



[Procédures pour un plan de gestion des dispositifs de concentration de poissons \(DCP\) - Nombre de DCPD actifs](#)  
[Reste contraignant pour OMAN]

### [Résolution 10/10 – Concernant des mesures relatives aux marchés](#)



**Numéro exigence: 12.1 - Information requise : Rapport sur les importations, les débarquements et les transbordements de thon et de produits apparentés dans les ports en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 29 January 2026 - 11:53 // Évaluation de la conformité de l'obligation : -/-

## 1. Il existe un système ou des procédures pour suivre les importations, débarquements et transbordements de produits du thon et des espèces apparentées dans vos ports ?

- NON – Rapport NUL / Non Applicable - Aucune importation de produits du thon et des espèces apparentées en 2025 .
- NON – Rapport NUL / Non Applicable - Aucun débarquement de produits du thon et des espèces apparentées dans les ports en 2025 .
- NON – Rapport NUL / Non Applicable - Aucun transbordement de produits du thon et des espèces apparentées dans les ports en 2025 .
- NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.
- OUI - CPC a des systèmes & procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles.

### a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire :

Procédures définies dans le cadre du régime SCS des pêches mis en œuvre par des agences gouvernementales incluent la vérification de Importation/débarquement/transbordement de produits du thon & espèces apparentées aux ports

1. Export, import or re-export of fish and fishery products shall be subject to the terms and conditions imposed by the Director-General in accordance with international obligations and to the provisions of the Customs Ordinance (Chapter 235) and the Imports and Exports (Control) Act, No. 1 of 1969.

2. Exporter, importer or re-exporter of any Fish or Fishery product shall fulfill the requirements stipulated in accordance with the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES)

3. Any person engaged in Export, import and re-export of any Fish or Fishery products shall register with the Department of Fisheries and Aquatic Resources for that purpose

4. Any person who intends to register an establishment to export, import and re-export of fish or fishery products shall submit an application in Form 1, Form 2 and Form 3 respectively to the Director General subject to terms and conditions issued by him

5. Annual registration fee shall be paid by the applicant together with the application for registration of any establishment.

6. Any authorized officer shall conduct an on site inspection at the relevant establishment or company where applicable according to the guidelines on export, import and re-export of any Fish or Fishery product.

[NPCISL2024.pdf](#) - 29/1/2026

## Charger les documents sur le système/les procédures :

## 2. Résumé du rapport sur les importations, débarquements et transbordements de produits du thon et des espèces apparentées au port

- NON - Rapport non fourni Préciser les raisons et fournir des remarques:  
-
- OUI – Le rapport est chargé et soumis au Secrétariat de la CTOI Préciser les quantités totales (Tonnes) de thon et des espèces apparentées importés en **2025**  
-  
Préciser les quantités totales (Tonnes) de thon et des espèces apparentées **débarquées** en **2025**  
-  
Préciser les quantités totales (Tonnes) de thon et des espèces apparentées **transbordées** en **2025**  
-  
Lister tous les pays d'exportation en 2025

-  
Cochez les zones de captures en 2025 (ORGP)

- IATTC - Inter-American Tropical Tuna Commission
- CICTA - International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas
- WPCFC - Western and Central Pacific Fisheries Commission
- CCSBT - Commission for the Conservation of Southern Bluefin Tuna
- APSOI - Southern Indian Ocean Fisheries Agreement
- CCAMLR - Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources
- NAFO - Northwest Atlantic Fisheries Organization
- NASCO - North Atlantic Salmon Conservation Organization
- SEAFO - South East Atlantic Fisheries Organisation
- SPRFMO - South Pacific Regional Fisheries Management Organisation
- NEAFC - North-East Atlantic Fisheries Commission
- APFIC - Asia-Pacific Fishery Commission
- IWC - International Whaling Commission
- SEAFDEC - Southeast Asian Fisheries Development Center

- Rapport NUL - Aucune importation, débarquement et transbordement de produits du thon et des espèces apparentées en 2025 .

**Charger le rapport 2025 :**

**Si la section 2 n'est pas complétée**

**Résolution 01/06 concernant le programme CTOI de document statistique pour le patudo**



**Numéro exigence: 10.3 - Information requise : Rapport annuel sur le programme CTOI de document statistique pour le patudo en 2024 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 05 March 2026 - 08:40 // Évaluation de la conformité de l'obligation : C

**1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ?**

- Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a pas exporté de thon obèse congelé en 2024
- NON - Non implementé
- OUI - Implementée

**EXPORTATION:**

**2. Des patudos congelés furent exportés :**

- OUI - Des patudos congelés furent exportés
- NON - Des patudos congelés ne furent PAS exportés

**RAPPORT ANNUEL DU PROGRAMME DE DOCUMENT STATISTIQUE SUR LE THON OBÈSE DE LA CTOI**

**Pays déclarant:** Sri Lanka --- **Période de déclaration:** 2025

### Information d'EXPORTATION

Rassemblez dans cette section les informations du certificat que vous avez validé au cours d'une année spécifique en tant que CPC de l'État du pavillon des navires

### Information d'IMPORTATION

Rassemblez dans cette section les informations déclarées par la CPC importatrice. Les informations sont fournies par la CPC importatrice au Secrétariat par semestre (rapport d'importation semestriel). Le Secrétariat traite les informations et le rapport est produit et disponible dans la section ci-dessus "Informations du Secrétariat". Ce sont les informations contenues dans ce rapport qui doit être compilées dans cette section.

Zone de pêche	Engin de pêche	Point exportation (-)	Exporter vers pays	Con- ser- va- tion	Form- lec- tion- ner	Poids du produit (KG)	Pays/Entité/Entité de pêche	Con- ser- va- tion	Form- lec- tion- ner	Poids du produit (KG)
Selection-ner dans liste	Selection-ner dans liste	Pays/Ville/Port/Ha-mer)	Selectionner dans liste			(e.g. 25.000,59)	Select			(e.g. 25.000,59)

### 3. Résumé de votre déclaration des patudos congelés exportés :

**Exportation VERS Pays:**

**Quantité totale exportée (KG) :**

**Type de produits :**

VNM-Viet Nam	8946	Eviscéré et sans branchies
FRA TOM-France	2380	Autre forme
AUTRE PAYS NON LISTE	11376	Autre forme



**Charger le rapport annuel :**

[Res\\_01\\_06\\_BET\\_Statistical\\_Document\\_Programme\\_Annual\\_Report\\_EN.xls](#) - 5/3/2026

**Facultatif si vous avez complété les 2 tableaux ci-dessus.**

**4. Si vous avez exporté du patudo congelé, déclarez le(s) résultat(s) de l'examen entre VOS données d'EXPORTATION et les données d'IMPORTATION déclarées par la ou les CPC IMPORTATRICES:**

Résultat examination ? 5 options disponibles Sélectionnez au moins une option	Différence avec CPC ? Choisir dans la liste	Spécifiez différence total entre les quantités(KG) ? Format 1.000.000,00	Informations complémentaires ? Si différence & non examiné préciser les raisons et les mesures prises. Si aucune, par défaut, AUCUNE est écrit.
-	-	0	AUCUN

**Lorsque des différences significatives ont été identifiées entre vos données d'EXPORTATION et les DONNÉES D'IMPORTATION d'autres CPC, rapporter les résultats de l'examen ci-dessous:**

(IR)

Resultas de l'examination

-

**Résolution 11/02 Interdiction de pêcher sur les bouées océanographiques**



**Numéro exigence: 2.22 - Information requise: Rapport sur les observations de bouées océanographiques endommagées en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 28 January 2026 - 12:10 // Évaluation de la conformité de l'obligation : N/A

**1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ?**

- Rapport NUL / Non Applicable - CPC a AUCUN de navire de pêche opérant dans la zone de compétence de la CTOI
- Rapport NUL / Non Applicable - Aucun rapport reçu des navires de pêche sous pavillon en 2025
- NON - Non soumis
- OUI - Soumis

**2. Rapport des observations sur les bouées endommagées :**

Numero Obs Numero d'observation (1,2,3....)	Obs Date Choisir une date	Position Latitude et longitude (e.g. 45° 46' 52" N 108° 30' 14" W)	Information ID Toute information d'identification discernable sur la bouée
-	-	-	-

-

**Des informations supplémentaires à déclarer ?**

AUCUN

- Le rapport sur les observations des bouées océanographiques endommagées est fourni ci-dessus et/ou chargé ci-dessous.
- NON – Rapport NUL / Non Applicable - CPC a AUCUN de navire de pêche opérant dans la zone de compétence de la CTOI
- NON – Rapport NUL / Non Applicable - Aucun rapport reçu des navires de pêche sous pavillon en 2025

## Résolution 12/04 Sur la conservation des tortues marines



### Numéro exigence: 6.9 - Obligation déclarative : Rapport sur l'avancement de l'application de la résolution 12/04 in **req.reported-for-year!!** - Date limite: **req.deadline!!**

Exigence soumise ? true le 05 March 2026 - 13:14 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

#### 1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ?

- Rapport NUL / Non Applicable - CPC a aucun navire de pêche sur le Registre CTOI des navires autorisés en 2025 ET CPC est pas un État côtier de la zone de compétence de la CTOI.
- NON - Non soumis
- OUI - Soumis

#### 2. Rapport sur les progrès de la mise en œuvre de la Résolution 12/04:

- OUI - Déclaration des progrès dans la section 3 ci-dessous
- NON - AUCUNE déclaration des progrès
- NON - Rapport NUL - Aucun navire figurant sur le registre des navires autorisés de la CTOI ET aucune pêche artisanale/côtière en 2025

#### 3. Déclarez sur les exigences de le résolution 12/04 (Cochez et complétez):

a. Recueillir (par le biais de journaux de bord et de programmes d'observateurs) et fournir au Comité scientifique toutes les données sur les interactions de leurs navires avec les tortues marines. Fournir des informations au Comité scientifique sur les mesures d'atténuation réussies et les autres impacts sur les tortues marines (tels que la détérioration des sites de nidification et l'ingestion de débris marins).

- OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun Progrès en 2025
- NON - 3.a) n'est pas applicable - Aucun navire ne figure sur le Registre des navires autorisés de la CTOI (RAV)

#### Progrès de la mise en œuvre:

\*Data collected through port sampling, log books, and observer programme

\*Catch data submission to IOTC in every Year June. Including By-catch and discard data submitted

\*The summary is included to the National Report LKA 2021

b. Exiger que les pêcheurs ramènent à bord, si possible, toute tortue à carapace dure capturée qui est comateuse ou inactive dès que possible et favorisent sa récupération, y compris en aidant à sa réanimation, avant de la remettre à l'eau en toute sécurité. Veiller à ce que les pêcheurs connaissent et utilisent les techniques d'atténuation et de manipulation appropriées et gardent à bord tout l'équipement nécessaire pour la libération des tortues.

- OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun progrès en 2025
- NON - 3.b) n'est pas applicable - Aucun navire ne figure sur le Registre des navires autorisés de la CTOI (RAV)

#### Progrès de la mise en œuvre:

\*Catching Turtles intentionally is prohibited withing EEZ and High seas under published regulations.(Fishing operation regulation 1996)

\* It is legally mandatory to take line cutters and de-hooks on board, (High seas fishing regulations 2014). Samples equipments provided for the fishermen to prepare and use. Vessels are not allowed to depart for fishing without line cutters and de-hooks on board.

\*Awareness on turtle conservation and release of incidental caught turtles is been conducted

\*A supplementary (leaflet) is prepared and distributed among fishermen on safe release of incidentally entangled turtles (Copy Attached: Annex (ii)) .

\*Dept. of Wild Life Conservation of Sri Lanka also enforce their regulations on conservation of turtles including their nesting habitats.

c. Pour filets maillants: Exiger que le navire enregistre tous les incidents impliquant des tortues marines dans les journaux de bord et signale les incidents aux autorités de la CPC.

OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun progrès en 2025

NON - 3.c) n'est pas applicable - Aucun fileyeur ne figure sur le Registre des navires autorisés de la CTOI (RAV)

**Progrès de la mise en œuvre:**

\*Maximum length of the drift gill net in high seas restricted to be less than 2.5km seiners ( High seas fishing regulations 2014).

\*To be comply with IOTC Resolution 17/07 , Sri Lanka in a process of is phasing out use of gill net within EEZ as explain in the implementation reports of 2018 and 2019 in a view to enforce complete prohibition of gill net >2.5 km with in EEZ by 2022.

\*A regulation was drafted to prohibit use of gill nets larger than 2.5km within EEZ and with the condition of laying of gillnet below 2m depth (the regulation is processing at Legal Draftsmen's Dept.

\*Fishermen make aware on proper disposal of fishing gear/ nets and the repercussion of ghost fishing by nets.

\*Trawling is prohibited (Fisheries and Aquatic Resources (amendment) Act, No.11 of 2017).

\*Collect information through port sampling, log books, and observer programme

\*The fishermen are instructed to keep records of incidental entangles of turtles by giving geographical coordinates and the form of release whether dead or alive.

\*Display of poster on turtle conservation

d. Pour les palangriers

(a) Veiller à ce que les palangriers transportent des coupe-lignes et des hameçons pour faciliter la manipulation et la libération des tortues marines capturées ou empêtrées. Veiller à ce que les opérateurs de ces navires soient tenus de transporter et d'utiliser des épuisettes

(b) Encourager l'utilisation de poissons entiers comme appâts ;

(c) Exiger que le navire enregistre tous les incidents impliquant des tortues marines dans les journaux de bord et signale les incidents aux autorités de la CPC.

OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun progrès en 2025

NON - 3.d) n'est pas applicable - Aucun navire palangrier ne figure sur le Registre des navires autorisés de la CTOI (RAV)

**Progrès de la mise en œuvre:**

\*It is legally mandatory to take line cutters and de-hooks on board for long lines. (High seas fishing regulations 2014) .

\*Basically use whole fin fish or squids as the bait in longlines. Local production of fin fish for baits has been initiated in 2017.

\*Collect information through port sampling, log books, and observer programme

**e. Pour les senneurs :**

(a) Assurez-vous que les navires :

(i) Éviter l'encerclement des tortues marines, si une tortue marine est encerclée/emmêlée, prendre des mesures pour libérer la tortue en toute sécurité.

(ii) Relâcher toutes les tortues marines observées empêtrées dans des dispositifs de concentration de poissons (DCP) ou des engins de pêche.

(iii) Si une tortue marine est empêtrée dans le filet, arrêter le roulement du filet dès que la tortue sort de l'eau ; démêler la tortue sans la blesser avant de reprendre le rouleau de filet ; et aider à la récupération de la tortue avant de la remettre à l'eau.

(iv) Porter et utiliser des épuisettes pour manipuler les tortues

(b) Encourager les navires à adopter des conceptions de DCP qui réduisent l'incidence de l'enchevêtrement des tortues ;

(c) Exiger que le navire enregistre les incidents impliquant des tortues marines dans les journaux de bord et signale les incidents aux autorités de la CPC.

OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun progrès en 2025

NON - 3.e) n'est pas applicable - Aucun navire senneur ne figure sur le Registre des navires autorisés de la CTOI (RAV)

**Progrès de la mise en œuvre:**

\*No operating purse seines operating in Sri Lanka.

\*However, in a thought of future developments, dip nets onboard is legally mandatory for purse seiners (High seas fishing regulations 2014. )

\*Increase of awareness among fishermen

\*Instructed to release the Entangled and remained live turtles immediately.

\*Collect information through, log books, and observer programme

**f. Les CPC doivent entreprendre des essais de recherche sur les hameçons circulaires**, l'utilisation de poissons entiers comme appâts, les conceptions alternatives de DCP, les techniques de manipulation alternatives, la conception des filets maillants et les pratiques de pêche et d'autres méthodes d'atténuation susceptibles d'améliorer l'atténuation des effets néfastes sur les tortues.

OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun progrès en 2025

**Progrès de la mise en œuvre:**

\*Long line fishing is basically conduct using J hooks. However fishermen are encouraged to use circular to reduce incidental catches of Turtles.

\*Basically use whole fin fish or squids as the bait in long lines. Local production of fin fish for baits has been initiated in 2017

\*In 2021 artificial baits representing live squids is used further reducing the turtle catches.

\*Use of monofilament net is banned.

**g. Les CPC continuent d'entreprendre des activités de recherche et de développement pour améliorer l'atténuation des effets néfastes** sur les tortues marines et fournissent les résultats de la recherche au Comité scientifique.

OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun progrès en 2025

**Progrès de la mise en œuvre:**

\*Continue undertake research, monitoring and conservation activities and the results are regularly informed.

\*Monitoring nesting sites of turtles in western and southern coasts.

\*Tuttle ressources are conserved and encouraged use for Eco tourism.

**h. Collaborer avec l'IOSEA** et prendre en compte le MoU IOSEA

OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun progrès en 2025

**Progrès de la mise en œuvre:**

-

**Résolution 14/05 Sur un registre des navires étrangers autorisés pêchant les espèces sous mandat de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI et sur les informations relatives aux accords d'accès**



**Numéro exigence: 3.9 - Informations requises : Informations sur les accords d'accès en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 19 January 2026 - 10:54 // Évaluation de la conformité de l'obligation : N/A

**1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ?**

Rapport NUL / Non Applicable - CPC a pas d'accord CPC-CPC en 2025

NON - Non soumis

OUI - Soumis

**2. Il existe un système pour signer des accords de pêche Gouvernement – Gouvernement pour les navires étrangers opérant dans vos eaux nationales:**

OUI – Il existe un système pour signer des accords de pêche Gouvernement – Gouvernement

NON – AUCUN système pour signer des accords de pêche Gouvernement – Gouvernement

**3. Des navires étrangers sont attributaires de licences sous un accord de pêche Gouvernement (CPC) – Gouvernement (CPC):**

OUI - Des navires étrangers sont attributaires de licences en 2025 sous un accord de pêche Gouvernement (CPC) – Gouvernement (CPC)

NON – Rapport NUL aucun navire battant pavillon étranger attributaires de licences sous un accord de pêche Gouvernement (CPC) – Gouvernement (CPC)

**4. Des accords de CPC à CPC existent et les informations sur les accords sont transmises au Secretariat de la CTOI et chargées ci-dessous:**

NON

Préciser les raisons et les actions prises pour rapporter:

-

OUI - Partiellement

Préciser les raisons et les actions prises pour rapporter:

-

OUI - En totalite

Des informations additionnelles?

-

**5. Pour chaque accord CPC/CPC:**

**a. Les informations: la CPC impliquée, les dates de début et de fin de l'accord, le nombre de navires et les engins autorisés :**

	<u>Accord avec :</u>	<u>Date début d'accord :</u>	<u>Date fin d'accord :</u>	<u>Nombre de navires :</u>	<u>Engin autorisés :</u>
1	-	-	-	-	-
2	-	-	-	-	-
3	-	-	-	-	-
4	-	-	-	-	-

**5. Pour chaque accord CPC/CPC:**

**b. Fournissez l'information: le quota ou limite de capture, Mesure(s) SCS, Obligation(s) de déclarations, concernant ces accords et fournissez les informations dans le tableau ci-dessous:**

<u>Nb</u>	<u>Stock/espèces couvertes</u>	<u>Quota ou la limite de capture de la CPC :</u>	<u>Obligations déclarative de données de l'accord :</u>	<u>Mesures SCS requises par CPC du pavillon &amp; CPC côtière :</u>
1	-	-	-	-
2	-	-	-	-
3	-	-	-	-
4	-	-	-	-

**5. Pour chaque accord CPC/CPC:**

**Charger:**



## Chargez le(s) accord(s) CPC/CPC :

6. Toutes les informations obligatoires fournies au Secrétariat de la CTOI pour tous les accords d'accès CPC/CPC

Non   
  Oui – partiellement   
  Oui – Complètement

**Précisez quelles informations obligatoires ne sont pas entièrement renseignées ou manquant :**

Choisir une ou plusieurs options

-

Précisez les raisons pour chaque exigence manquante ou non complètement fournie:

-

**Résolution 16/08 Sur l'interdiction de l'utilisation d'aéronefs et de véhicules aériens sans pilote comme aides à la pêche**



**Numéro exigence: 2.16x - Informations requises: Toute occurrence d'opération de pêche réalisée avec l'aide d'un aéronef ou d'un véhicule aérien sans pilote en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 28 January 2026 - 12:26 // Évaluation de la conformité de l'obligation : -/-

**1. Signalement d'occurrences d'opérations de pêche réalisées avec l'aide d'un aéronef ou d'un véhicule aérien sans pilote dans la zone de compétence de la CTOI:**

- Occurrence d'opération de navire de pêche réalisée avec l'aide d'un aéronef ou d'un véhicule aérien en 2025  
 Rapport Nul pour 2025 – aucune occurrence d'opération de navire de pêche réalisée avec l'aide d'un aéronef ou d'un véhicule aérien.

NOM DU NAVIRE <i>Nom complet du navire</i>	DATE <i>dd/mm/yyyy</i>	IDENTIFIANTS DU NAVIRE <i>IMO, IRCS, numéro enregistrement, etc...</i>	ACTIONS PRISES <i>Toute action de l'État: SCS, list INN, actions en justice</i>
-	-	-	-

**Résolution 17/07 – Interdiction sur l'utilisation des grands filets dérivants dans la zone de la CTOI**



**Numéro exigence: 2.8 - Interdiction: Utiliser de grands filets dérivants dans toute la zone de compétence de la CTOI en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 11 March 2026 - 07:18 // Évaluation de la conformité de l'obligation : P/C

**1. Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?**

- NON - Non implementé   
  OUI - Implementée

**2. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application de l'obligation pour les navires de pêche de ne pas utiliser des grands filets maillants dérivants dans la zone de compétence de la CTOI (haute mer et ZEE):**

- NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.
- OUI - CPC a système / procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

**a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :**

Procédures (SOP) d'inspection en mer mises en œuvre par les agences nationales de SCS inclues la vérification des obligations CTOI, Procédures (SOP) d'inspection au port mises en œuvre par les agences nationales de SCS inclues la vérification des obligations CTOI, Inspections régulières de l'État du pavillon sont effectuées pour vérifier la conformité des navires avec les obligations CTOI, Procédures d'enregistrement/attribution de licence - informations obligatoire sur propriétaires/exploitants qui identifient bénéficiaires effectifs & exploitants effectifs

Sri Lanka prepared the document, which is titled "The National Plan of Control and Inspections of Fishing Vessels Sri Lanka" (NPCISL) for effective enforcement of the regularized CMMs for the National fishing vessels, Nationals and the foreign fishing vessels those enter to the ports of in Sri Lanka. This control and inspection plan includes the effective control over Fishing vessels such as marking of vessel and used gear, registration and licensing, catch data reporting and Verification, data collection as per international standards, vessels inspections on land, at sea, on board, in port and at departure and arrival of fishing trip, conducting on board observer programs, vessel monitoring systems, and radio communications etc.

**b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :**

Institués par la réglementation nationale mis en oeuvre par le Gouvernement  
Regulation for Highsea is already published. Ban on large scale drift net on EEZ will be published

**c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :**

Amende, Suspend/annule/révoque licence/ATF  
The sanction on violations has been increased under the provisions of the Fisheries and Aquatic Resources ( Amendment) Act No.35 of 2013

**d. Saisir un commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:**

AUCUN



[NPCISL2024.pdf](#)

**Charger - Des documents sur le système/les procédures :**

**3. L'utilisation des grands filets dérivants est interdite dans la zone de compétence de la CTOI (haute mer et ZEE):**

Mis en œuvre par ? Sélectionnez au moins une option	Si Mis en œuvre - depuis? Sélectionnez une date du calendrier	Informations complémentaires ? Si non interdit/implémentée préciser les raisons et les mesures prises pour transposer l'obligation. S'il n'y en a pas, par défaut, AUCUN est écrit.
Implémenté (interdit) à la FOIS par loi ou règlement ou instruction administrative nationale ET T&C ADP	01-09-2014	Regulation for Highsea is already published. Ban on large scale drift net on EEZ will be published

**B.1 - Interdiction des grands filets dérivants dans la zone de compétence de la CTOI (haute mer et ZEE)**

**3. L'utilisation des grands filets dérivants est interdite dans la zone de compétence de la CTOI (haute mer et ZEE):**

Mis en œuvre par ? Sélectionnez au moins une option	Si Mis en œuvre - depuis?	Informations complémentaires ?
--	---------------------------	--------------------------------

Sélectionnez une date du calendrier

Si non interdit/implémentée préciser les raisons et les mesures prises pour transposer l'obligation. S'il n'y en a pas, par défaut, AUCUN est écrit.

Implémenté (interdit) à la FOIS par loi ou règlement ou instruction administrative nationale ET T&C ADP 01-09-2014

Regulation for Highsea is already published. Ban on large scale drift net on EEZ will be published

## B.2 - Actions de suivi, contrôle et surveillance (SCS)

### 4. Les actions de suivi, de contrôle et de surveillance s'appliquent aux :

Navires du pavillon  Navires étrangers

### 5. Les actions de suivi, de contrôle et de surveillance sont :

- Contrôle des navires du pavillon lors de la délivrance des licences
- Contrôle des navires étrangers lors de la délivrance des licences
- Inspection en mer (ZEE) des navires étrangers
- Inspection en mer (ZEE) des navires du pavillon
- Inspection en mer (haute mer) des navires du pavillon
- Inspection au port des navires du pavillon
- Inspection au port des navires étrangers
- Contrôle/interdiction de l'importation de filets dérivants à grande échelle
- Contrôle/interdiction de la vente de filets dérivants à grande échelle
- Actions sont incluses dans le Plan d'action national pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAN-INN)
- Actions sont incluses dans la législation nationale

S'il y a des actions SCS supplémentaires en place, veuillez les préciser ci-dessous - If aucune, AUCUNE est écrit

AUCUN



**Charger les documents actions SCS, PAN INN :**

**(ex. PAN INN, SOP MREP, SOP Patrouille maritime, etc...)**

[Annex E - SOP PSMA Foreign vessel inspection.pdf](#) - 11/3/2026

[D-I SOP Local vessel port inspection & Fish Landing verification.pdf](#) - 11/3/2026

[SLNPOA-Final-2025-ENG.pdf](#) - 11/3/2026

## 6. Obligation juridique



**Charger la législation nationale et/ou T&C ATF prévoyant l'interdiction :**

[High Seas Fishing Operations Regulations No. 1 of 2014.pdf](#)  
[SPECIFIC CONDITIONS FOR FISHING OPERATIONS.pdf](#)

a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

- 1) High Seas Fishing Operations Regulations No. 1 of 2014 published in Gazette Extraordinary 1878/12
- 2) Specific conditions for fishing operations

**b. Saisir le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:**

Please refer the following paragraph in the given "High Seas Fishing Operations Regulations No. 1 of 2014 published in Gazette Extraordinary 1878/12"

4.(ix) The maximum length of such gill nets shall be less than two point five kilometers where the fishing operations in the High Seas are carried out by using Gill nets ;

Please refer the following paragraph in the given "Specific conditions for fishing operations"

viii. The maximum length of the gill nets used in fishing operations shall be less than two point five kilometers (2.5 km).

---

**Résolution 18/07 Sur les mesures applicables en cas de non-respect des obligations de déclaration à la CTOI**



**Numéro exigence: 2.21 - Information requise : Déclarer les mesures prises pour mettre en œuvre les obligations de déclaration et améliorer la collecte des données sur les captures en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 05 March 2026 - 13:14 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

**1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ? Pour les pêcheries industrielles and Pour les pêcheries artisanales/côtières**

**Pour les pêcheries industrielles**

- Rapport NUL - Aucun navire de pêche sur le Registre CTOI des navires autorisés
- Rapport NUL - Aucun navire de pêche actif dans la zone de compétence de la CTOI
- Rapport NUL - Uniquement engagés dans des activités de transbordement impliquant des navires transporteurs enregistrés dans le Registre CTOI des navires autorisés
- NON - Non soumis
- OUI - Soumis

**Pour les pêcheries artisanales/côtières:**

- Rapport NUL / Non Applicable - Aucune pêcherie côtière active de la zone de compétence de la CTOI
- Rapport NUL / Non Applicable - Pas un État côtier de la zone de compétence de la CTOI – CPC située en dehors de la zone de compétence de la CTOI
- NON - Non soumis
- OUI - Soumis

**2. Il existe un système de collecte des données sur les pêches**

- NON - Un système de collecte des données des pêches n'existe PAS
- OUI - Un système de collecte des données des pêches existe

**3. Données/statistiques obligatoires déclarées**

- NON - Données/statistiques exigibles NON déclarées
- OUI - Données/statistiques exigibles déclarées

**Pour les pêcheries industrielles:**

- Rapport NUL - Aucun navire de pêche sur le Registre CTOI des navires autorisés
- Rapport NUL - Aucun navire de pêche actif dans la zone de compétence de la CTOI
- Rapport NUL - Uniquement engagés dans des activités de transbordement impliquant des navires transporteurs enregistrés dans le Registre CTOI des navires autorisés

**Pour les pêcheries artisanales/côtières:**

Cochez une ou plusieurs cases

- Rapport NUL - Aucune pêcherie côtière active de la zone de compétence de la CTOI
- Rapport NUL - Pas un État côtier de la zone de compétence de la CTOI – CPC située en dehors de la zone de compétence de la CTOI
- 4. Action(s) pour améliorer la collecte de données qui facilitent les améliorations de la conformité en termes d'obligations de déclaration obligatoires de la CTOI:**

a. Développement ou améliorations dans la mise en place des journaux de bord:

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non | <b>Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :</b><br>Paper log book is implemented 100 percent in all multi-day vessels which operate within EEZ and High seas. | <b>Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :</b><br>Paper log book is implemented 100 percent in all multi-day vessels which operate within EEZ and High seas. |
|---|---|--|

b. Échantillonnage au port ou enquêtes halieutiques :

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non | <b>Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :</b><br>Measures have been taken to increase the coverage and representativeness of the samples in the data collection program of coastal fisheries . | <b>Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :</b><br>Measures have been taken to increase the coverage and representativeness of the samples in the data collection program of coastal fisheries . |
|---|--|---|

c. Mécanisme national d'observateurs

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non | <b>Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :</b><br>The training programme (conducted by CapMarine South Africa under the funding assistance of EU/IOTC) completed in July of 2022.<br>EMS pilot project was completed virtually in September 2021 after installation of four sets of EMS equipment. With regard to the EMS pilot project , there is one set of EMS equipment to be installed. DFAR has requested assistance from IOTC to continue this pilot project. This has been discussed at the last WGEMS and WPD-CS.<br>IOTC (Marine Instruments) conducted a training virtually from 23rd to 28th September 2021 for 8 Dry Observers on the data analysing with data collected from the four Sri Lankan fishing vessels which EMS were already installed.<br>Sri Lanka presented outcomes, gaps and difficulties identified on this project to IOTC-WGEMS which was held in November 2021 for further development. | <b>Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :</b><br>- |
|---|--|---|

d. Registre national des navires:

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non | <b>Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :</b><br>It is legally mandatory to register the vessels those engage in fishing, in Department of Fisheries and Aquatic Resources (DFAR).<br>Maintenance of updated vessel registry is also mandatory under the said legislation. Accordingly national vessel registry in maintain. | <b>Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :</b><br>It is legally mandatory to register the vessels those engage in fishing, in Department of Fisheries and Aquatic Resources (DFAR).<br>Maintenance of updated vessel registry is also mandatory under the said legislation. Accordingly national vessel registry in maintain. |
|--|--|---|

e. Capture électronique des données, VMS ou surveillance électronique embarquée:

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non | <b>Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :</b> | <b>Pêcheries CTOI industrielles - Mesures prises &amp; progrès mise en œuvre :</b> |
|--|---|--|

- Oui  
 Non
- (i) VMS is being installed to all artisanal multiday fishing vessels since 2021 (the project is ongoing).  
(ii) A pilot project is being implemented with the technical assistance of EU/IOTC for onboard electronic monitoring. (EMS)

- (i) VMS is being installed to all artisanal multiday fishing vessels since 2021 (the project is ongoing).  
(ii) A pilot project is being implemented with the technical assistance of EU/IOTC for onboard electronic monitoring. (EMS)

## 5. Action(s) pour améliorer les système de traitement et de déclaration des données qui facilitent la soumission des données au Secrétariat de la CTOI:

Cochez les cases et décrivez.

### a. Développement de bases de données halieutiques

- Oui  
 Non
- Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
(i) Centralized data base has been developed to manage operation licenses.  
(ii) All district offices are linked to a single network which increased the efficiency of data processing.

- Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
(i) Centralized data base has been developed to manage operation licenses.  
(ii) All district offices are linked to a single network which increased the efficiency of data processing.

### b. Développement de systèmes de diffusion de données

- Oui  
 Non
- Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
(i) A separate IT division for handling development of data systems is established in 2020.  
(ii) Appointed a dedicated officer for each district to coordinate data management, facilitating the disseminating system.

- Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
(i) A separate IT division for handling development of data systems is established in 2020.  
(ii) Appointed a dedicated officer for each district to coordinate data management, facilitating the disseminating system.

### c. Enquêtes-cadre

- Oui  
 Non
- Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
-

- Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
-

### d. Cohérence des données avec d'autres jeux de données halieutiques

- Oui  
 Non
- Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
Data verification is being carried out using the data obtained from port sampling, observer program, logbook data and VMS data.

- Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
Data verification is being carried out using the data obtained from port sampling, observer program, logbook data and VMS data.

### e. Développement de routines automatisées pour traiter et extraire les données soumises à la CTOI

- Oui  
 Non
- Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
-

- Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
-

### f. Mesures pour minimiser les erreurs de saisie de données

- Oui  
 Non
- Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
Partially achieved via central data base which has been developed.

- Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
Partially achieved via central data base which has been developed.

## 6. Action(s) pour améliorer la qualité et l'exactitude des données soumises au Secrétariat de la CTOI :

Cochez les cases et décrivez.

### a. Mesures pour améliorer la validation des données

- Oui  
 Non
- Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**

- Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**

1. Data validated by cross checking log book position data Vs VMS data (In Random basis)  
2. Catch data (Landing) validation by port inspection. 3. Validation of by-catch data using observer information.

1. Data validated by cross checking log book position data Vs VMS data (In Random basis)  
2. Catch data (Landing) validation by port inspection. 3. Validation of by-catch data using observer information.

**b. Améliorations de la couverture d'échantillonnage**

- Oui  
 Non

**Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
A new sampling strategy has been introduced by improving coverage of coastal tuna fisheries.  
Number of enumerators has been increased from 36 to 50 covering entire coastal districts since 2020.

**Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
-

**c. Enquêtes-cadre**

- Oui  
 Non

**Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
-

**Pêcheries CTOI industrielles - Mesures prises & progrès mise en œuvre :**  
-

**d. Cohérence des données avec d'autres jeux de données halieutiques**

- Oui  
 Non

**Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
Data verification is being carried out using the data obtained from port sampling, observer program, logbook data and VMS data.

**Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**

Data verification is being carried out using the data obtained from port sampling, observer program, logbook data and VMS data.

**e. Comparabilité des données des années précédentes**

- Oui  
 Non

**Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
-

**Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
-

**Résolution 19/04 Concernant le registre CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI**



**Numéro exigence: 2.28 - Information requise : Rapport sur l'examen des actions et mesures internes de l'état du pavillon, des actions punitives et des sanctions a l'encontre des navires battant pavillon sur le RAV en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 05 March 2026 - 08:55 // Évaluation de la conformité de l'obligation : C

**1 . Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?**

- Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a aucun navire inscrit au registre des navires autorisés opérant dans la zone de compétence de la CTOI en 2025  
 NON - Non implementé  
 OUI - Implementée

**2. Il existe un système ou des procédures i) pour revoir les actions, mesures internes, actions punitives et les sanctions de l'Etat du pavillon, et ii) pour suivre et garantir l'application par les navires et personnes avec les obligations du paragraphe 11 (Resolution 19/04)**

- NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de i) revoir les mesures internes, actions punitives et les sanctions de l'Etat du pavillon, et ii) suivre & garantir l'application par les navires/personnes avec les obligations exécutoires du paragraphe 11, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.
- OUI - CPC a des systèmes / procédures permettant de i) revoir les mesures internes, actions punitives et les sanctions de l'Etat du pavillon, et ii) suivre & garantir l'application par les navires/personnes avec les obligations exécutoires du paragraphe 11, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles

**a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :**

Mesures exécutoires CTOI, des navires/personnes, suivies et contrôlés par l'administration gouvernementale des pêches avec des procédures institutionnelles mises en oeuvre, Inspections régulières de l'État du pavillon sont effectuées pour vérifier la conformité des navires avec les obligations CTOI, Procédures d'enregistrement/attribution de licence - informations obligatoire sur propriétaires/exploitants qui identifient bénéficiaires effectifs & exploitants effectifs

Sri Lanka prepared the document, which is titled "The National Plan of Control and Inspections of Fishing Vessels Sri Lanka" (NPCISL) for effective enforcement of the regularized CMMs for the National fishing vessels, Nationals and the foreign fishing vessels those enter to the ports of in Sri Lanka. This control and inspection plan includes the effective control over Fishing vessels such as marking of vessel and used gear, registration and licensing, catch data reporting and Verification, data collection as per international standards, vessels inspections on land, at sea, on board, in port and at departure and arrival of fishing trip, conducting on board observer programs, vessel monitoring systems, and radio communications etc.

**b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :**

Institués par le droit national & mis en oeuvre par le Gouvernement

The sanction on violations has been increased under the provisions of the Fisheries and Aquatic Resources (Amendment) Act No.35 of 2013

**c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :**

Suspend/annule/révoque licence/ATF, Amende, Autres sanctions (précisez ci-dessous)

The sanction on violations has been increased under the provisions of the Fisheries and Aquatic Resources (Amendment) Act No.35 of 2013.

**d. Saisir un commentaire concernant votre soumission et la mise en oeuvre du système et des procédures:**

AUCUN



[NPCISL2024.pdf](#) - 5/3/2026

## Charger - Des documents sur le système/les procédures :

### 3. Paragraphe 11.a):

**En mesure de remplir, en ce qui concerne ces bateaux, les exigences et responsabilités prévues par l'Accord portant création de la CTOI et ses mesures de conservation et de gestion**

Veuillez préciser ci-dessous:

- CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.a) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.a) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

**Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants**

**Mesures**

**Actions punitives**

**Sanctions**

D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:

**4. Paragraphe 11.b):**

**S'assurer que leurs AFV appliquent toutes les mesures appropriées de conservation et de gestion de la CTOI**

- CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.b) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.b) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

**Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants**

**Mesures**

**Actions  
punitives**

**Sanctions**

D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:

Records of measures, punitive actions and sanctions on such violations, not found in my review conducted. This is mainly because the vessels operated for tuna fishing departed at designated fishing harbours and no person allowed to depart without valid certificates of vessel registration and valid authorization

**5. Paragraphe 11.c):**

**S'assurer que leurs AFV figurant sur le registre de la CTOI conservent à bord les certificats d'immatriculation valides ainsi que l'autorisation valide de pêcher et/ou de transborder**

- CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.c) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.c) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

**Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants**

**Mesures**

**Actions  
punitives**

**Sanctions**

D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:

Records of measures, punitive actions and sanctions on such violations, not found in my review conducted. This is mainly because the vessels operated for tuna fishing departed at designated fishing harbours and no person allowed to depart without valid certificates of vessel registration and valid authorization

**6. Paragraphe 11.d):**

**Garantir que leurs AFV figurant sur le registre de la CTOI n'ont aucun antécédent d'activités de pêche INN ou que leurs AFV ne prennent part ni ne sont associés à des activités de pêche INN**

- CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.d) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.d) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

**Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants**

**Mesures** -

**Actions punitives** -

**Sanctions** -

**D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:**

No records of measures, punitive actions and sanctions on such violations I found in my review conducted. The vessel history is thoroughly checked before the registration of vessels as per the regulation. Therefore no cases reported on vessels operated with IUU history.

**7. Paragraphe 11.e):**

**S'assurer dans le cadre de la législation nationale, que les armateurs et opérateurs de leurs AFV figurant sur le registre de la CTOI ne prennent part ni ne sont associés à des activités de pêche aux thons menées par des navires ne figurant pas sur le registre de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI**

- CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.e) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.e) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

**Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants**

**Mesures** -

**Actions punitives** -

**Sanctions** -

**D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:**

**8. Paragraphe 11.f):**

**S'assurer dans le cadre de la législation nationale, que les armateurs des AFV figurant sur le registre de la CTOI sont des ressortissants ou des entités juridiques des CPC du pavillon afin que toute mesure punitive ou de contrôle puisse être effectivement prise à leur encontre**

- CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.f) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.f) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

**Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants**

**Mesures** -

**Actions punitives** -

**Sanctions** -

**D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:**

Under domestic law all owners of the AFV are citizens of Sri Lanka as per the provisions of the No.02 of FARA act 1996. Therefore, records of measures, punitive actions and sanctions on such violations, not found in my review conducted in 2023.

#### 9. Obligation juridique



**Charger la législation nationale et les conditions générales de l'ATF avec les dispositions des obligations prévues aux paragraphes 11 a) à f) - actions, mesures, actions punitives et sanctions de l'État du pavillon - Résolution 19/04 (11) :**

[s Departure and Arrival of Mechanized Fishing Boats Regulations, No. 1 of 2023.pdf](#)  
[02-1996.pdf](#)  
[27 - 2023\\_E.pdf](#)  
[35-2013\\_E.pdf](#)  
[Amended regulation of biat registratiin 1998.pdf](#)  
[Fish and Fishery Products, Export, Import and Re-export Management.pdf](#)  
[Fish catch data collection regulation 2014.pdf](#)  
[High sea fishing regulation-amendment.pdf](#)  
[High Seas Fishing Operations Regulations No. 1 of 2014.pdf](#)  
[Issuance of certificates of competence for skipper regulation.pdf](#)  
[Registration of fishing boats regulation 1980.pdf](#)  
[regulation-gear markings.pdf](#)  
[The Fish and Fishery Products, Export, Import and Re- export Management Regulations, 2017 amendment.pdf](#)  
[VMS Regulation amended.pdf](#)

**a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:**

- 1) FARA Act No. 02 of 1996
- 2) High Seas Fishing Operations Regulations No. 1 of 2014 published in Gazette Extraordinary No. 1878/12
- 3) High Seas Fishing Operations Regulations No. 1 of 2014 (Amended in 2015) published in Gazette Extraordinary No. 1945/6
- 4) Fish catch data collection régulation 2014
- 5) Registration of Fishing Boat Regulation 1980
- 6) Shark Fisheries Management Regulations, 2015
- 7) Fisheries and Aquatic Resources (Amendment) Act No.35 of 2013
- 8) Departure and Arrival of Mechanized Fishing Boats Regulations, No. 1 of 2023

**b. Saisir le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:**

- 1) Please Refer the following paragraph in thr Page no.21 of FARA Act no 02 of 1996 "local fishing boat" means any fishing boat- (a) wholly owned by the Government of Sri Lanka or any public corporation established by or under any law of Sri Lanka; (b) wholly owned by one or more persons who are citizens of Sri Lanka; or (c)

wholly owned by any company, society or other association of persons, Incorporated or established under the law of Sri Lanka, a majority of the voting shares of which are hold by

2) Please refer the whole text of the High Seas Fishing Operations Regulations No. 1 of 2014 published in Gazette Extraordinary No. 1878/12 & High Seas Fishing Operations Regulations No. 1 of 2014 (Amended in 2015) published in Gazette Extraordinary No. 1945/6

3) Please refer the following paragraph of the Fish catch data collection régulation 2014

2. Every person who uses mechanized fishing boat registered under the Registration of Fishing Boats Regulations, 1980 published in the Gazette Extraordinary No. 109 of October 3, 1980, for fishing in Sri Lanka waters or high seas, shall carry onboard a log book issued by the Department of Fisheries and Aquatic Resources during each fishing trip.

3. (1) Every person who engages in fishing, in terms of these regulations shall maintain a record of the catch in the log book, relating to each fishing trip.

(2) The log book shall be produced for inspection to any authorized officer, if so required by such officer

4. (1) Every person who engages in fishing in terms of these regulations shall submit the log book to the authorized officer.

(2) The authorized officer shall check and certify such log book at the end of every three months.

## **Information requise : Rapport sur des navires pêchant ou transbordant et non inclus sur le registre des navires autorisés de la CTOI en 2025 - Date limite: 5/2/2026**

Exigence soumise ? true le 13 January 2026 - 14:11 // Évaluation de la conformité de l'obligation : -/-

**1. Rapport d'information factuelle montrant qu'il existe de fortes raisons de soupçonner que des navires ne figurant pas sur le registre de la CTOI s'adonnent à la pêche et/ou au transbordement de thons et d'espèces apparentées dans la zone de compétence de la CTOI**

OUI - Sri Lanka a de fortes raisons de soupçonner que des navires ne figurant pas sur le registre de la CTOI s'adonnent à la pêche et/ou au transbordement de thons et d'espèces apparentées dans la zone de compétence de la CTOI en 2025

NON - Rapport Nul pour 2025 – Sri Lanka a aucune information factuelle

<u>Date</u>	<u>Nom du navire</u>	<u>Pavillon du navire</u>	<u>Identifiants du navire</u>	<u>Actions prises</u>
-------------	----------------------	---------------------------	-------------------------------	-----------------------

-	-	-	-	-
---	---	---	---	---

Autre actions prises et des informations additionnelles à déclarer?



**Chargez les rapports d'information factuelle et toute autre information sur les faits ainsi que les resultats des mesures prises :**

## **Résolution 19/07 Sur l'affrètement des navires dans la zone de compétence de la CTOI**



**Numéro exigence: 3.2 - Information requise : Caractéristiques des accords d'affrètement en 2025 - Date limite : 28/2/2026**

Exigence soumise ? true le 19 January 2026 - 10:52 // Évaluation de la conformité de l'obligation : N/A

**1. Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?**

- Rapport NUL / Non Applicable - N'affrète pas de navire et aucun accord d'affrètement en 2025  
 NON - Non implementé  
 OUI - Implementée

**2. Vous avez des accords d'affrètement signés :**

- OUI en tant que CP affrétante  OUI en tant que CPC du pavillon  NON  
 NON - Rapport NUL - N'affrète pas de navires et aucun accord d'affrètement en 2025

**3. Les détails des accords d'affrètement signés, les captures, l'effort, la couverture des observateurs (en tant que PC d'affrètement), sont rapportés dans la tableau ci-dessous. Chargez l'information concernant ces accords d'affrètement dans la section de CHARGEMENT :**

- OUI - Détails du contrat d'affrètement déclarés dans le tableau ci-dessous  
 NON - Détails du contrat d'affrètement NE SONT PAS déclarés

No af- frètement (e.g. 1, 2, 3, ...)	Date début Choisir	Date fin Choisir	PC pavillon Choisir un CPC	Couverture ob- servateur sur navires affrétés Nombre de jours	Effort de pêche par navires af- frétés Nombre de jours	Captures par les navires affrétés Tonnes	Nombre de navires affrétés Nombre (ex 5)
---	-----------------------	---------------------	-------------------------------	--	---	--	--

1	-	-	-	0	0	-	-
---	---	---	---	---	---	---	---

**Résolution 21/01 Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI**



**Numéro exigence: 2.17 - Information requise : Limites de captures – Captures nominales de YFT en 2024**

**Information requise : CPC sujettes à des réductions de captures, à des dépassement, rapport sur les mesures pour réaliser les reductions des captures d'albacore**

Exigence soumise ? true le 11 March 2026 - 10:27 // Évaluation de la conformité de l'obligation : N/C1

**1. Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?**

- Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'est pas soumis aux réductions des prises d'albacore en 2024 en raison de l'absence de sur-capture en 2023  
 Rapport NUL / Non Applicable - Aucune limite de capture YFT s'applique à la CPC  
 OUI - Implementée  
 NON - Non implementé

**2. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application, par les personnes/navires du pavillon, de la limite des captures d'albacore (YFT) et des mesures rectificatives qu'elles ont prises afin de respecter les niveaux de captures prescrits quand assujetties à des réductions de captures du fait d'un excédent de captures :**

- NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.  
 OUI - CPC a système ET procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

**a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :**

Procédures (SOP) d'inspection au port mises en œuvre par les agences nationales de SCS inclues la vérification des obligations CTOI, Procédures (SOP) d'inspection en mer mises en œuvre par les agences nationales de SCS inclues la vérification des obligations CTOI, Régime de contrôle & d'application par les navires avec outils de suivi, SSN, journaux de bord/documentation & observateurs des pêches

Timely entering of log sheet data to the Log Data Collection System was ensured, and the catch quantities were closely monitored on a quartly basis. When the cumulative catch reached 75% of the allocated catch limit, a systematic rotational departure allowance mechanism was implemented to regulate fishing effort and ensure compliance with the established catch limits. In 2024 Sri Lanka didn't have properly implemented SOP for reporting of landing of the catch. Therefore, a landing declaration form was initiated.

Sri Lanka Developed SOP for the Detailed vessel inspection for the year 2025.

**b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :**

Analyse des résultats d'infraction pour identifier les opportunités d'amélioration des contrôles de conformité, & des procédures de surveillance

**c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :**

Autres sanctions (précisez ci-dessous)

Warn the skippers who have misreported the catch during the detailed vessel inspection

**d. Commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:**

AUCUN



[D-I SOP Local vessel port inspection & Fish Landing verification.pdf](#) - 11/3/2026

**Charger - Des documents sur le système/les procédures :**

**B.1 Limites de captures – Captures nominales de YFT**

**3. CPC est soumis à des réductions des prises d'albacore:**

- OUI - Assujettie à des réductions des prises d'albacore  
 NON - PAS assujettie à des réductions des prises d'albacore

**4. Les captures d'albacore en 2025 déclarées au Secrétariat de la CTOI et la réduction sont de:**

- OUI - Rapport dans le tableau ci-dessous.  NON - Aucune limite de capture ne s'applique en 2024

Limite annuelle de base de Sri Lanka **33245**

Limite de capture YFT 2025 <a href="#">Données de la circulaire 2025-13</a>	Capture YFT 2025 (Quantité en tonnes)	Surplus de Capture YFT 2025 (Oui/Non)	Surplus de Capture YFT 2025 (Quantité en tonnes)
--	--	--	---

33245

-

-

-

-----  
Avez-vous des commentaires sur le tableau ci-dessus? Fournissez-nous des informations supplémentaires, le cas échéant (IR) ?

AUCUN

**B.2 CPC sujettes à des réductions de captures, à des dépassement, rapport sur les mesures pour réaliser les réductions des captures d'albacore**

**5. CPC est assujettie à réductions de captures d'albacore en 2024, dues à un excédent de captures ?**

OUI - Assujettie à réductions de captures d'albacore en 2024, dues à un excédent de captures en 2023

NON - PAS assujettie à réductions de captures d'albacore en 2024, aucun excédent de captures en 2023

**Si Oui, préciser les captures de YFT en 2023:**

-

**Si Oui, préciser les excédents de captures de YFT en 2023:**

-

**6. Si CPC fait l'objet d'une réduction des captures en raison d'une sur capture, expliquer les mesures méthodes/mesures correctives prises pour respecter les niveaux de capture prescrits :**

Réduction de la capacité de pêche

Réduction de l'effort de pêche

Réduction du nombre de navire de pêche sur le registre de la CTOI

Réduction du nombre de navires de pêche actifs

Réduction du nombre d'Autorisations de Peche (ATF) octroyées aux navires de pêche

Fermetures saisonnières imposées aux flottes

Limite de capture individuelle définie par navire

Limite de capture individuelle définie par segment de flotte

Limite de capture individuelle définie par engin de pêche

**Ajouter toute méthode / actions mesures correctives mise en œuvre et non listée ci-dessus:**

-

**8. Obligation juridique**



**Charger la législation nationale :**

a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

-

b. Fournissez le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

-

---

**Numéro exigence: 2.20 - Informations requises : Filets maillants, Déclarer le niveau de mise en œuvre des paragraphes 21-23 en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 11 March 2026 - 10:25 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

**1 . Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?**

Rapport NUL / Non Applicable - CPC a AUCUN navire de pêche au filet maillant dans le Registre CTOI des navires autorisés

NON - Non implementé

OUI - Implementée

## **Informations requises : Filets maillants, Déclarer le niveau de mise en œuvre des paragraphes 21-23 en **req.reported-for-year!!****

**1. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application de i) élimination progressive/conversion fileyeurs à d'autres engins, ii) caler filets maillants à 2 m de profondeur, iii) augmenter couverture observateurs/échantillonnage terrain fileyeurs de 10 % ?**

NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.

OUI - CPC a système ET procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

**a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :cédures en place et mis en œuvre, dans la zone de textes libres :**

Système / procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI ne sont pas énumérés ci-dessus, nous les précisons et décrivons dans la section ci-dessous

Level of implementation of paragraph 21

- 1) Conducted a survey to record the number of large scale drift gill nets in Sri Lanka.(District Level)
- 2) Made aware the fishers on resolution; 17/07 during the period of 2018-2020
- 3) Notify the number of authorised vessels operate large scale gill nets in the competent area of IOTC to the Secretariat by 31 December 2020 as per the point 5 of the resolution.
- 4) Prepared the draft regulation prohibiting the use of gill nets larger than 2.5km within EEZ of Sri Lanka . ( Use of large gill nest in High seas is already prohibited)
- 5) The drafted regulation is processing.

Level of implementation of paragraph 22

a.Sri Lanka included the factor the depth of laying drift gill net in Sri Lanka to the survey conducted to find the number of large scale drift gill nets in Sri Lanka as per resolution 17/07 to comply with the para 21 of 19/01.

b.Findings of the survey

\*Since the surface current wave action is very high sea around Sri Lanka creating rough seas conditions in the off-shore, majority fishermen (65%) lay their drift gill nets about 3m below the surface to avoid wash away the nets from target fishing grounds.

\*To lay the net in required depth; they keep the buoy line length 2m to 3m in length from the upper mainline of the net.

c.DFAR conducted awareness on laying of drift long lines in 2m below the surface and laying of Drift gill nets below 2m depth is incorporated to the draft regulation

on prohibition of large Drift gill nets (larger than 2.5km) in the IOTC area of competence which will be published. In the meantime this gillnet restriction has been included to the conditions of the fishing operation license.

Level of implementation of paragraph 23

\*The data collection in the small landing sites is strengthen by increasing the field samplers in a view to increase the data collection from 5% to 10% by as per the resolution 11/04 para 4 for the gill net operating artisanal vessels of Sri Lanka.

\*Pilot project on EMS is being conducted under the technical assistance of EJ/IOTC for the small vessels of Sri Lanka to increase to observer courage.

**b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :**

Analyse des résultats d'infraction pour identifier les opportunités d'amélioration des contrôles de conformité, & des procédures de surveillance, Maintain compliance / infringements records

**c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :**

Autres sanctions (précisez ci-dessous)

Once the regulation is established relevant sanctions will be imposed accordingly.

**d. Saisir un commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:**

AUCUNE



[NPCISL2024.pdf](#) - 11/3/2026

## Charger - Des documents sur le système/les procédures :

### 3. CPC a des captures au filet maillant, a des navires de pêche au filet maillant sur le registre des navires autorisés de la CTOI, la flotte de filet maillant été active dans la zone de compétence de la CTOI ?

- NON – Rapport NUL / Non applicable - Aucun navire de pêche au filet maillant de CPC sur le Registre CTOI des navires autorisés en 2025
- OUI - La flotte de fileyeur de CPC, sur le Registre CTOI des navires autorisés, a capturée des espèces CTOI en 2025

Captures totales par les navires de pêche au filet maillant en 2025 :

29500500

### 4. Déclarer le niveau de mise en œuvre du paragraphe 21 - Suppression progressive ou conversion des navires de pêche au filet maillant à d'autres engins ?

a. Mesures d'élimination progressive:

#### Mis en œuvre par ?

Sélectionnez au moins une option

Mis en œuvre depuis?

Sélectionnez une date du calendrier

Informations complémentaires ? Préciser ?

S'il n'y en a pas, par défaut, AUCUN est écrit.

Conduite de programmes de sensibilisation sur la Résolution 21/01 et l'im-pact écologique des filets maillants

24-11-2022

AUCUNE

### b. Progrés de conversion:

Nombre de fileyeurs convertis en 2025 :

7

Nombre total de fileyeurs convertis depuis 2019 :

154

Fileyeurs convertis pour les engins de pêche suivant:

Cannes

### 5. Rapporter le niveau de mise en œuvre du paragraphe 22 - Filets maillants installés à 2 m de profondeur dans les pêcheries au filet maillant?

#### Mis en œuvre par ?

Sélectionnez au moins une option

Si Mis en œuvre - depuis?

Sélectionnez une date du calendrier

Informations complémentaires ? Préciser ?

S'il n'y en a pas, par défaut, AUCUN est écrit.

Autres mesures (Spécifier)

-

Since the surface current wave action is very high sea around Sri Lanka creating rough seas conditions in the off-shore, majority

fishermen (65%) lay their drift gill nets about 3m below the surface to avoid wash away the nets from target fishing grounds.

### 6. Rapporter le niveau de mise en œuvre du paragraphe 23 - Augmenter de 10 % la couverture des observateurs ou l'échantillonnage sur le terrain à bord des navires de pêche au filet maillant en utilisant d'autres méthodes de collecte de données (électroniques ou humaines) ?

Spécifier :

Augmentation de la couverture des observateurs à bord des navires %

Augmentation de l'échantillonnage sur le terrain **Spécifier :**  
10%



### Chargez le rapport :

[Circular on implementation of port sampling.pdf - 11/3/2026](#)  
[High Seas Fishing Operations Regulations-amendment.pdf - 11/3/2026](#)  
[D-I SOP Local vessel port inspection & Fish Landing verification.pdf - 11/3/2026](#)

### 7. Obligation juridique



**Charger la législation nationale et T&C ATF avec dispositions pour i) élimination progressive/conversion fileyeurs à d'autres engins, ii) caler filets maillants à 2 m de profondeur, iii) augmenter couverture observateurs/échantillonnage terrain fileyeurs de 10 % :**

[Circular on implementation of port sampling.pdf](#)  
[High Seas Fishing Operations Regulations-amendment.pdf](#)

a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

1) Please find the attached ' DFAR/DFO circular on implementation of port sampling programme for nominal catch data collection and scientific data collection as per the IOTC resolution 11/04 and 15/02'

2) High Seas Fishing Operations Regulations No. 1 of 2014

b. Saisir le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

-

-----  
**Des informations supplémentaires / remarques concernant la complétude de la partie C du rapport de mise en œuvre ?**

Aucune

## Partie D - Exigence de déclaration de données et informations pour les CPC qui ont fait objection à des Résolutions

### **CPCs ayant formulé des objections aux résolutions de la CTOI: Inde, Iran, Madagascar, Oman, Pakistan, Somalie**

**Résolution 12/12 Interdisant l'utilisation des grands filets maillants dérivants en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI**



-----

**Résolution 18/01 Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI**



-----

**Résolution 19/01 Sur un plan provisoire pour la reconstitution du stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI**

-----

-----

**Des informations supplémentaires / remarques concernant la complétude de la partie D du rapport de mise en œuvre ?**

Aucune

## Critères d'évaluation

### [Nouveau Appendice V - Le Comité d'application – termes de référence et règlement intérieur]

#### Règlement intérieur

[Le règlement intérieur de la CTOI](#) (12 mai 2023) décrit les dispositions traitant des différentes opérations de la Commission et de ses organes subsidiaires.

#### [CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ RÉVISÉS – APPENDICE V, RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CTOI \(2023\)](#)

La détermination du statut de conformité en ce qui concerne une exigence de déclaration est, si applicable, fondée sur les principaux éléments suivants, prévus à l'Annexe V du Règlement intérieur de la CTOI (2023) :

- Transposition des décisions de la Commission - Législation ou ordonnances administratives
- Soumission d'informations sur les systèmes ou procédures permettant de suivre et d'assurer l'application de la part des navires et des personnes
- Date limite de déclaration et
- Format de déclaration – normes de la CTOI

#### Année de rapport/année évaluée : 2025

- Évaluation de la législation (LEG): Non Évalué
- Évaluation du système et des procédures (SP): Non Évalué
- Évaluation des normes CTOI (STD): Évalué

Notes:

- Résultat de l'évaluation: Les causes mentionnées ci-dessous ne sont pas exhaustives et ne sont que des exemples ; d'autres causes peuvent s'appliquer en fonction du contexte et des informations disponibles.
- Les observations mentionnées ci-dessous ne sont pas exhaustives et ne sont que des exemples, d'autres observations peuvent s'appliquer en fonction du contexte et des informations disponibles.

### **Norme CTOI:**

**Les RoP Annexe V exigent que les soumissions contiennent toutes les informations ou données obligatoires requises, dans le format convenu.**

**La norme en termes de données/informations/champs à fournir/remplir est: *Toutes les sections applicables ont reçu une réponse et toutes les sous-sections/questions applicables ont reçu une réponse.***

Résultat de l'évaluation	Observation CR

#### Evaluation Score: Conforme - C

<p><u>LEG</u>: N/A</p> <p><u>STD</u>: La CPC a fourni le rapport de mise en œuvre, dans le format convenu/selon la norme CTOI, toutes les sections obligatoires applicables et toutes les sous-sections/questions applicables complétées/répondues.</p> <p><u>SPV</u>: N/A</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>STD</u>: OUI - Rapport mise en œuvre fourni, dans format convenu/conformément à norme CTOI, toutes sections obligatoires applicables et toutes sous-sections/questions applicables complétées/répondues.</li> </ul> <p><u>Correspondant aux critères ci-dessous de l'APPENDICE V – ANNEXE A CATÉGORIES DE STATUT D'APPLICATION:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport ou soumission dans les délais;</li> <li>•</li> </ul>
--	---

	Soumission de toutes les informations ou données obligatoires requises, dans le format convenu.
--	---

**Evaluation Score: Partiellement Conforme - P/C**

<p><u>LEG:</u> N/A <u>ET/OU</u> <u>STD:</u> La CPC a fourni le rapport de mise en œuvre, NON dans le format convenu/selon la norme CTOI. Certaines sections obligatoires et/ou sous-sections/questions applicables NON complétées/répondues. Sections manquantes pour [RXX/YY] et/ou sous-sections/questions pour [RXX/YY]. <u>ET/OU</u> <u>SPV:</u> N/A</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reçu [DATE] - XX jours après la date limite.</li> <li><u>STD:</u> NON - Rapport mise en œuvre, NON fourni dans le format convenu/selon la norme CTOI. Sections manquantes [Part A, B, C, D][RXX/YY] et/ou sous-sections/questions [Part A, B, C, D][RXX/YY].</li> </ul> <p><u>Correspondant aux critères ci-dessous de l'APPENDICE V – ANNEXE A CATÉGORIES DE STATUT D'APPLICATION:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des informations ou des données relatives à l'obligation ont été soumises ou déclarées, mais de manière incomplète ou incorrecte;</li> <li>La CPC n'a pas respecté les délais de déclaration ou de présentation de moins de 15 jours.</li> </ul>
--	--

**Evaluation Score: Non-Conforme category 1 - N/C1**

<p><u>LEG:</u> N/A <u>ET/OU</u> <u>STD:</u> La CPC a PAS fourni le rapport de mise en œuvre. Toutes les sections obligatoires et/ou sous-sections/questions applicables NON complétées/répondues. <u>ET/OU</u> <u>SPV:</u> N/A</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reçu [DATE] - XX jours après la date limite.</li> <li><u>STD:</u> NON - Rapport mise en œuvre NON fourni.</li> </ul> <p><u>Correspondant aux critères ci-dessous de l'APPENDICE V – ANNEXE A CATÉGORIES DE STATUT D'APPLICATION:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La CPC n'a pas soumis ou déclaré d'informations ou de données pour l'obligation;</li> <li>Le CPC n'a pas respecté un délai de déclaration ou de soumission de plus de 15 jours;</li> <li>Défaut de mise en œuvre, de contrôle et de garantie du respect d'une obligation;</li> </ul>
--	---

**Evaluation Score: Non-Conforme Catégorie 2 - N/C2**

<p><u>LEG:</u> N/A <u>ET/OU</u> <u>STD:</u> La CPC a PAS fourni le rapport de mise en œuvre. Toutes les sections obligatoires et/ou sous-sections/questions applicables NON complétées/répondues, pendant deux années consécutives ou plus. <u>ET/OU</u> <u>SPV:</u> N/A</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>STD:</u> NON - Rapport mise en œuvre NON fourni, pendant deux années consécutives ou plus.</li> </ul> <p><u>Correspondant aux critères ci-dessous de l'APPENDICE V – ANNEXE A CATÉGORIES DE STATUT D'APPLICATION:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Défaut de mettre en œuvre, de surveiller ou d'assurer le respect de la même obligation pendant deux années consécutives ou plus.</li> </ul>
--	--

**Evaluation Score: Non Applicable - N/A**

IR obligatoire pour toutes les CPC.	IR obligatoire pour toutes les CPC.
-------------------------------------	-------------------------------------